



Feuille de route
Stratégie agricole et alimentaire
inter territoriale



**Restitution des ateliers
d'approfondissement**

27 novembre 2015

Document rédigé par Médiation & Environnement



Avant-propos

Cette restitution se présente sous la forme d'un assemblage des synthèses des six ateliers d'approfondissement organisés du 29 septembre au 12 novembre. 2015 dans le cadre de la feuille de route *Stratégie Agricole et Alimentaire Inter territoriale* dont le maître d'ouvrage est Grenoble-Alpes Métropole.

La qualité de l'apport des participants à cet exercice participatif s'illustre par les 203 propositions compilées à travers les rencontres auxquelles ces ateliers ont donné lieu.

Les synthèses et propositions sont donc toutes issues de ce travail même si, pour des raisons de lisibilité, certains éléments qui les constituent ont été reformulés.

Elles relèvent de la stricte responsabilité du prestataire, et n'engagent nullement celle du maître d'ouvrage.

Si, un participant n'y trouvaient pas ses propos, c'est que cette restitution fait le choix de privilégier la tonalité générale des différents ateliers plutôt que les propos individualisés.

Ces actions se situent pour l'essentiel dans le prolongement des initiatives déjà en cours dans tout ou partie du territoire, ce qui n'enlève rien à leur valeur. Les participants, dans l'ensemble, ont évalué leur rang de priorité à l'échelle interterritoriale. De nombreuses actions nouvelles (pour le territoire) complètent cet inventaire, sans qu'il n'ait été possible de les placer sur le curseur des priorités.

Chaque synthèse d'atelier se conclue sur un tableau dans lequel figure dix actions. Purement indicative, cette sélection s'attache à regrouper des actions dont la mise en œuvre à l'échelle des 6 territoires réunis paraît intéressante, ou bien illustratives de la créativité qui s'est exprimée dans les ateliers.

Il ne préjuge en aucun cas d'un abandon des actions qui n'y figurent pas, qui sont déjà réalisées ou susceptibles de l'être par une ou plusieurs parties prenantes.

Suivi du dossier : Médiation & Environnement : Jean-Stéphane DEVISSE

Solagro : Philippe POINTEREAU

Grenoble-Alpes Métropole : Karine BERTHAUD

Une collaboration entre les territoires suivants :



Sommaire

A.	Présentation générale des ateliers d’approfondissement	4
	Présentation générale des ateliers d’approfondissement.....	5
B.	Synthèses des ateliers & Propositions d’actions par les participants aux ateliers	8
	Protéger les espaces agricoles, maintenir et renouveler les agriculteurs	9
	12. Le constat dressé par les participants	11
	13. Les actions privilégiées par les participants	14
	14. Synthèse de l’atelier	18
	Accompagner le développement de l’agroécologie	19
	21. Présentation synthétique du diagnostic.....	19
	22. Le constat dressé par les participants	21
	23. Les actions privilégiées par les participants	23
	24. Synthèse de l’atelier	27
	Soutenir les équipements structurants de transformation, conditionnement et logistique.....	28
	31. Présentation synthétique du diagnostic.....	28
	32. Le constat dressé par les participants	30
	33. Les actions privilégiées par les participants	32
	34. Synthèse de l’atelier	34
	Accompagner la mise en place de circuits de proximité (hors restauration collective)	35
	41. Présentation synthétique du diagnostic.....	35
	42. Le constat dressé par les participants	37
	43. Les actions privilégiées par les participants	39
	44. Synthèse de l’atelier	43
	Développer la part de produits de proximité et biologiques dans la restauration collective.....	44
	51. Présentation synthétique du diagnostic.....	44
	52. Le constat dressé par les participants	46
	53. Les actions privilégiées par les participants	48
	54. Synthèse de l’atelier	50
	Mobiliser, sensibiliser et accompagner les acteurs aux changements de pratiques alimentaires et professionnelles.....	51
	61. Présentation synthétique du diagnostic.....	51
	62. Le constat dressé par les participants	53
	63. Les actions privilégiées par les participants	55
	64. Synthèse de l’atelier	58
	Acronymes & abréviations	59



**Présentation générale
des ateliers
d'approfondissement**

Présentation générale des ateliers d'approfondissement

Dates et lieux des 6 ateliers

Six ateliers se sont déroulés du 29 septembre au 12 novembre 2015, à raison d'un atelier et une thématique par territoire impliqué dans la feuille de route *Stratégie Agricole et Alimentaire*, comme le montre le tableau suivant :

Thématique atelier	Date	Territoire	Lieu
Atelier 1 : Protéger les espaces agricoles, maintenir et renouveler les agriculteurs	Lu 5/10 (20h00 à 22h30)	Alpes-Sud Isère	Salle des fêtes d'Avignonnet
Atelier 2 : Accompagner le développement de l'agro-écologie	Me 14/10 (9h30 à 12h00)	CC du Grésivaudan	Lycée horticole de Saint-Ismier
Atelier 3 : Soutenir les équipements structurants de transformation, de conditionnement et de logistique	Je 5/11 (14h00 à 16h30)	Grenoble-Alpes Métropole	Marché d'intérêt national de Grenoble
Atelier 4 : Accompagner la mise en place de circuits de proximité (hors restauration collective)	Je 12/11 (9h30 à 12h00)	PNR de Chartreuse	Salle des fêtes de Sarcenas
Atelier 5 : Développer la part de produits de proximité et biologiques dans la restauration collective	Ma 29/09 (14h00 à 16h30)	PNR du Vercors	Centre de vacances Le Bois de Lune, Méaudre
Atelier 6 : Mobiliser, sensibiliser et accompagner les acteurs aux changements de pratiques alimentaires et professionnelles	Lu 19/10 (14h00 à 16h30)	Pays Voironnais	Maison familiale et rurale de Moirans

Objectif général des ateliers

Il s'agit de dresser une liste d'actions susceptibles d'être menées à l'échelle inter-territoire, si possible au sein des six territoires réunis, afin de répondre au questionnement initial : comment incorporer davantage de produits locaux dans l'assiette des consommateurs ?

Dans un premier temps, ces ateliers visent donc à montrer qu'au-delà d'un principe général (la volonté d'agir ensemble à l'échelle de ce grand territoire), les parties prenantes agricoles et alimentaires qui se sont rencontrées ne manquent pas d'idées. Certaines actions, jugées prioritaires ou emblématiques, sont mises en avant et, si les parties prenantes engagées dans cette feuille de route le jugent opportun, il reviendra de les traduire en fiches-action, puis de les engager effectivement.

Objectifs spécifiques

Outre cet aspect, la tenue de ces ateliers d'approfondissement poursuivait plusieurs objectifs spécifiques :

- Permettre une appropriation du diagnostic de territoire en portant à la connaissance des participants les initiatives recensées par Solagro dans les 6 territoires d'adhésion au projet
- Sélectionner celles d'entre-elles qui pourraient nourrir d'emblée une stratégie d'action interterritoriale
- Proposer de nouvelles actions ou de nouvelles façons d'agir à l'échelle interterritoriale, en mettant en valeur leurs capacités fédératrices
- Hiérarchiser leur importance dans une stratégie agricole et alimentaire.

A ces objectifs techniques, on pourrait également ajouter :

- Apprendre à se connaître, entre organisations et entre représentants de ces organisations
- Créer des liens en montrant qu'au-delà des différences, nombreuses sont les parties prenantes qui partagent cet objectif général
- Susciter des rapprochements voire une volonté d'agir ensemble.

Organisation générale des ateliers

Chaque atelier se déroule dans un territoire différent à des dates également différentes, de manière à permettre à toute personne de participer aux ateliers de son choix.

Ces ateliers sont ouverts à tous.

Leur ordre du jour suit un déroulé commun qui comprend :

- Un tour de table
- La présentation d'une initiative remarquable du territoire d'accueil ou celle de la structure dans les locaux de laquelle se déroule l'atelier
- Une présentation ultra-comprimée des éléments du diagnostic de situation réalisé par Solagro selon la thématique propre à chaque atelier (réincorporée dans chacune des 6 synthèses)
- L'appropriation des grands enseignements du séminaire stratégique qui s'est déroulé le 10 sept. 2015 dans les locaux de Grenoble-Alpes Métropole (présentée plus bas)
- Un temps de réflexion individuel sur les actions susceptibles d'être menées à l'échelle interterritoriale
- Leur mise en commun sous la forme d'un débat entre les participants.

La synthèse des ateliers et de leurs propositions fera l'objet, d'une restitution générale au second séminaire stratégique du 10 décembre 2015.

Les grands enseignements du séminaire du 10 septembre 2015

Premier séminaire destiné à lancer l'écriture d'une feuille de route pour une stratégie agricole et alimentaire à une échelle territoriale large¹, cet événement a réuni plus de 60 participants dans les locaux de Grenoble-Alpes Métropole, le 10 septembre 2015.

Quels grands enseignements en sont-ils sortis ?

- Une volonté unanime d'agir ensemble afin de mettre davantage d'aliments locaux et de qualité dans l'assiette des consommateurs de ce grand territoire
- La reconnaissance d'une diversité des savoir-faire, propices à une mutualisation des pratiques entre les territoires, les filières, les productions, les systèmes (vallée-montagne)
- Les acquis d'un travail engagé de longue date par des acteurs qui se connaissent bien
- Une exigence de qualité que rejoignent les enjeux de santé publique et de préservation des ressources, que témoigne l'intérêt des consommateurs pour la production locale

¹ Regroupant les territoires suivants : Pays Voironnais, PNR de Chartreuse, PNR du Vercors, Grenoble-Alpes Métropole, CC du Grésivaudan, Alpes-Sud Isère ; dénommé ci-après « grand territoire ».

- La perspective de nouveaux marchés, susceptible d'offrir un avenir désirable aux jeunes générations.

Cependant, notent ces même participants, attention aux freins suivants, qui pourraient entraver cette volonté de travailler ensemble :

- La difficulté de penser et d'agir collectif
- Un déficit de concertation entre acteurs, notamment logistique & distribution
- Un manque de temps conjugué à des temporalités différentes selon les acteurs
- Une logique de « territoires autocentrés » que traduit l'éloignement, réel ou perçu, des 6 territoires
- Les contraintes économiques et financières aggravant un risque de repli sur soi
- Des débouchés incertaines ou peu attractives, doublées d'une charge de travail excessive notamment en circuit court
- Un manque de volonté et de cohérence politique, enfin, incapable de s'imposer face aux jeux d'acteurs parfois rivaux.

De nombreux participants, cependant, ont déclaré partager des valeurs communes, dont certaines constituent pratiquement des conditions de réussites :

- Une gouvernance consensuelle de l'action, gage d'efficacité
- La volonté d'agir ensemble à l'appui d'une vitalité rurale forte
- Une capacité d'adaptation portée par la compétence et la créativité
- Un attachement au bien commun et au cadre de vie, partie de notre identité
- Un respect réciproque et une solidarité amont-aval (ville-montagne).

Enfin, il leur a été demandé de bien vouloir résumer leur appréhension du sujet à travers quelques mots-clés. Les voici, exprimés sous la forme d'un « nuage d'expressions » dont la taille de police exprime l'occurrence.





Synthèses des ateliers

&

**Propositions d'actions par
les participants aux ateliers**

1.

Protéger les espaces agricoles, maintenir et renouveler les agriculteurs

Restitution de l'atelier d'Avignonet, le 5 octobre 2015

11. Présentation synthétique du diagnostic de situation

Chacun des six territoires engagés dans la démarche d'élaboration d'une stratégie agricole et alimentaire de ce grand territoire de projet a pleinement conscience des enjeux de la préservation de l'espace agricole, ainsi que du maintien des agriculteurs ou de l'installation de nouvelles exploitations.

Le premier sujet fait écho à l'érosion continue des surfaces agricoles, dont l'enquête TERUTI sur l'occupation du territoire révèle une perte de 452 ha /an pour le département de l'Isère sur la période 2006-2014. S'ajoute également l'artificialisation de 791 hectares d'espaces naturels par an (périmètre et période identiques) qui, s'il s'agit d'un dossier différent, signale toutefois une tendance à laquelle il n'est pas toujours facile de s'opposer.

Le second relève du constat de la disparition régulière d'exploitations, phénomène lié notamment au vieillissement de la population agricole (mais pas seulement), chaque territoire présentant en quelque sorte sa propre singularité. La situation du Trièves, par exemple, est différente de celle de l'agglomération grenobloise.

Dès lors, les actions conduites autour de l'axe générique *Protéger les espaces agricoles, maintenir et renouveler les agriculteurs* telles que recensées à l'échelle du Grand territoire dans le Diagnostic de situation, se déclinent principalement autour des éléments suivants :

- La protection réglementaire
- Les acquisitions foncières
- La mise en place d'Associations Foncières Pastorales ou Agricoles
- Le soutien à l'installation d'agriculteurs.

La protection réglementaire s'illustre en particulier par le SCoT de la région urbaine grenobloise. Approuvé en décembre 2012, il se positionne en faveur d'une planification rigoureuse pour garantir le maintien des espaces agricoles. Ainsi a-t-il permis de soulever le débat des réserves foncières surdimensionnées, entraînant l'annulation, dans le Pays Voironnais, de la création de la zone d'activités de Centr'Alp 3 qui devait s'étaler sur près de 260 ha agricoles.

Ce SCoT, cependant, ne couvre pas l'intégralité du périmètre du Grand territoire, les PNR n'en font notamment pas partie. Dans les communes non concernées, s'appliquent, lorsqu'ils existent, des documents d'urbanisme parfois anciens (POS/PLU) qui ne présentent pas toujours un niveau de préservation du foncier agricole satisfaisant.

A signaler également le projet d'instauration du PAEN de la Plaine de l'Isère, portant sur un site de 3 300 hectares à cheval sur le Pays Voironnais et l'agglomération grenobloise (cluse de Voreppe en

particulier), au final mis en berne face à l'hostilité de certains acteurs locaux. Il est vrai qu'un PAEN enclenche un niveau de protection particulièrement fort.

Deux collectivités se sont engagées dans la voie de l'acquisition directe de terres agricoles : la Métropole et le Pays Voironnais. Ce dernier agit dans le cadre d'un plan d'actions foncier initié en 2005, qui a permis l'acquisition de 17 ha dans un premier temps, puis 118 ha agricoles pour un montant de près de 2 millions d'Euros. La Métropole intervient au travers de la convention qui la lie avec la SAFER et l'EPFL.

Le PNR de Chartreuse et la Chambre d'Agriculture de l'Isère ont quant à eux créé le GFA Mutuel de Chartreuse (en juin 2015), qui permettra d'acquérir des terres agricoles par l'intermédiaire du groupement. L'objectif commun à ces initiatives est de sécuriser dans le temps la mise à disposition des parcelles ainsi acquises, au profit d'agriculteurs porteur d'un projet d'installation conforme aux aspirations du territoire.

Plusieurs Associations Foncières Pastorales ont vu le jour au sein du Grand territoire, dans le but de conforter les projets d'installation en permettant un accès plus facile au foncier. On peut citer en particulier l'AFP du Mûrier (Métropole), qui permet d'assurer l'entretien du site du même nom.

Le soutien à l'installation d'agriculteurs prend quant à lui de multiples formes :

- Un accompagnement par la Chambre d'agriculture, la SAFER, Sitaldel, Adabel, l'ADDEAR...
- Le réseau de parrainage entre anciens et nouveaux agriculteurs, animé par ADABio
- Les Comités locaux d'Installation que l'on retrouve en Pays Voironnais, dans le Grésivaudan, le Sud-Grenoblois, le Trièves...
- Un appui à la création d'activité et l'émergence de projets qui se traduit, en Alpes-Sud Isère notamment, par la formation et l'accompagnement des porteurs de projet
- Un accompagnement à l'installation (Grésivaudan, Pays Voironnais (FIDA), Alpes Sud Isère, Métropole...)
- La mise en places de Fermes communales ou intercommunales, à l'instar de La Ferme des Maquis, l'EARL Citrouille et C^{ie} ou encore les fermes communales de l'Oisans.

Pour plus de précisions, on se réfèrera au *Diagnostic de situation* établi par Solagro.

12. Le constat dressé par les participants

121. Le foncier agricole

Sans foncier disponible, pas d'agriculteur. Cette évidence illustre assez bien le paradoxe identifié par les participants à l'atelier, avec d'un côté la volonté de mettre en œuvre une stratégie agricole et alimentaire et de l'autre, l'érosion continue du foncier agricole. Le constat est partagé d'une perspective qui, si elle peut être inquiétante, n'est pas complètement bloquée, mais dont le renversement exige une intervention collective et simultanée dans plusieurs domaines.

Tout d'abord, la voie réglementaire apparaît évidente à nombre de participants, lesquels déplorent qu'elle ne soit pas suffisamment explorée, à hauteur de l'objectif d'une protection accrue du foncier : trop de préconisations dans les documents d'urbanisme, pas assez de prescriptions. Plusieurs propositions vont donc dans ce sens, oscillant entre le souhait d'un renforcement à travers le SCOT, la fusion des PLU au niveau intercommunal (PLUI), la mise en œuvre de ZAP voire de PAEN...

Pourtant, l'expérience malheureuse du PAEN de la Plaine de l'Isère montre l'écart entre l'intention et la réalité du passage à l'acte. Très forte pression exercée par l'urbanisation dans certains secteurs, hypersensibilité d'un sujet (la maîtrise du foncier) qui renvoie à la propriété individuelle, effets pervers d'un report sur le territoire voisin si l'artificialisation des sols est très bien contrôlée localement, etc., tracent autant de limites au réglementaire.

Plusieurs acteurs locaux s'appuient justement sur ce constat pour explorer des voies moins conflictuelles en application du principe selon lequel « le contrat précède la contrainte » : sensibilisation des propriétaires fonciers mais aussi des élus locaux autres que ceux en charge de l'agriculture, identification du foncier disponible non revendiqué pour d'autres usages, et mise en commun des retours d'expériences réussies dans ces secteurs d'intervention sont autant de pistes d'actions qui impliquent toutes une concertation assidue au sein des territoires.

Il s'agit donc là d'un enjeu global qui renvoie également à la gouvernance des projets de territoire : si l'on souhaite que les acteurs locaux et plus largement la population adhèrent à une stratégie agricole et alimentaire, il faut prévoir sa mise au débat public, première étape d'une appropriation générale d'un processus trop concentré, selon certains, entre les mains des élus et des bureaux d'étude.

L'acquisition foncière directe par la puissance publique peut alors trouver sa place, mais de manière très ciblée au vu des immobilisations en capital qu'elle requiert. Les collectivités, pour autant qu'elles n'en aient pas conscience, sont invitées à intervenir stratégiquement. C'est à dire qu'elles doivent intégrer à leur réflexion ces questions relatives à la destination des terres, la valeur agronomique des sols, ou l'intérêt pédagogique et démonstratif des projets d'installations.

Ce sujet de la préservation du foncier est complexe et les participants le savent bien. Aussi la réflexion de l'un d'entre eux résume assez bien la tonalité de cet atelier : s'il est si difficile d'endiguer l'étalement urbain, exprime-t-il en substance, au moins insistons fortement pour réserver les meilleures terres à l'activité agricole.

122. Le soutien à l'installation des agriculteurs

A travers ce sujet est revenue l'affirmation selon laquelle sans foncier accessible, pas de nouvelles installations. Or, le foncier en question est souvent propriété d'agriculteurs ou d'anciens agriculteurs

qui appréhendent le foncier agricole, plus comme un patrimoine que comme un outil de travail. De fait, dans les secteurs où s'exerce une forte pression d'urbanisation, on constate une certaine rétention foncière de la part des propriétaires et les mutations constituent donc les rares opportunités d'intervention. Il faut donc s'intéresser bien plus à l'utilisation du foncier préservé, en montrant que nombreux sont les candidats à la reprise d'exploitations dont les projets se trouvent en concurrence avec l'agrandissement des exploitations déjà existantes.

Dans ce contexte, les outils qui pourraient être déployés à l'échelle d'un Grand territoire ne trouveront un usage pertinent qu'à la condition d'un travail mené localement, avec les principaux intéressés. Parrainage des agriculteurs récemment installés, concertation et médiation entre propriétaires fonciers et porteurs de projet, veille accrue afin d'encourager la transmission des exploitations, échanges et rencontres diverses entre acteurs locaux concernés sont plébiscités et encouragés. Parmi les outils évoqués, les CLI font l'objet par certains territoires d'une promotion remarquée. Un mot sur la formation des repreneurs, laquelle est jugée peu convaincante par de nombreux observateurs : ce ne sont pas deux ou trois semaines de stage qui permettent de se doter d'une compréhension correcte de la gestion d'une exploitation, disent-ils en substance. D'où l'importance du parrainage ou d'autres formes de « transfert de compétences », qui permettent de pallier à la diminution du temps de formation initiale à laquelle on assiste et, comme certains le proposent, de mener une réflexion sur la création d'un espace-test destiné à faciliter l'installation d'agriculteurs hors cadre familial.

A noter enfin le recours potentiel au financement participatif, en plein développement y compris dans le secteur agricole : le crowdfunding permet de mobiliser des montants qui apparaissent souvent modestes, mais utiles car complémentaires d'un financement plus traditionnel (apport personnel et prêt bancaire), et fortement empreint d'une solidarité territoriale concrète.

123. Le débat du jour : les chevaux de loisir

Pour certains participants, il s'agit d'un problème qui peut, localement, restreindre l'accès au foncier pour de jeunes agriculteurs. Et en effet, force est de reconnaître que notre territoire suit la tendance nationale d'une croissance du cheptel de chevaux de loisir. A raison d'1,5 hectare de pâturage mobilisé pour chaque animal, les 10 000 chevaux isérois mobiliseraient environ 10 % de la surface en herbe du département. De l'avis général, cependant, ce problème n'en est pas véritablement un. D'une part parce qu'il est impossible de se faire une idée précise des conflits d'usage que cette situation est susceptible d'entraîner sur le Grand territoire ; d'autre part parce qu'un terrain, quand bien même il est pâturé par un cheval, n'en demeure pas moins d'usage agricole potentiel et, qu'en tout état de cause, il ne subit pas de transformation irréversible.

124. Pour résumer :

- Des participants soucieux d'une mise en cohérence des documents d'urbanisme, souhaitant une meilleure protection du foncier agricole mais conscients que si l'érosion se poursuit, un durcissement de la réglementation doit s'accompagner de mesures d'autres natures,
- Un constat qu'une logique d'acquisitions directes de terres agricoles par les collectivités se heurte fatalement à l'ampleur des capitaux à mobiliser, et qu'elle doit se poursuivre avec discernement,

- Un souhait que les outils favorisant l'installation d'agriculteurs soient pérennisés, en particulier ceux qui font appel à la concertation locale, au parrainage et à l'accompagnement des nouveaux exploitants,
- Une expression des participants en faveur d'un porté à connaissance, dont les modalités restent à définir, des retours d'expériences les plus probants à l'échelle du Grand territoire,
- Un intérêt pour la mise en œuvre de nouveaux outils, tels les espaces-test agricoles ou le financement participatif.

13. Les actions privilégiées par les participants

131. Assurer la cohérence et stabilité des documents d'urbanisme afin de mieux garantir la protection des espaces agricoles

1311- Créer les conditions du dialogue entre élus, représentants agricoles et autres parties prenantes, en amont des décisions relatives aux documents de planification.

1312- Démontrer le rôle de l'agriculture en termes de service rendu à la communauté (production alimentaire, création de valeur économique et d'emploi, environnement, etc.).

1313- Concevoir un guide pédagogique pour concourir à la sensibilisation, notamment des élus, exposant les différentes formes d'exploitation des terres agricoles en fonction de leur nature ou de leur qualité, la nécessité d'une meilleure préservation du foncier et les moyens d'y parvenir.

1314- Etendre le SCOT de la région urbaine grenobloise aux PNR du Vercors et de Chartreuse.

1315- Décliner les objectifs du SCOT dans les autres documents d'urbanisme et notamment à travers les PLU-PLUi, réviser en les harmonisant les PLU des 6 territoires d'une manière cohérente afin de renforcer la protection du foncier agricole par la voie réglementaire, en prenant en compte la valeur agricole et la nature des terrains restant (ex. terrains plats réservés pour l'agriculture ; construction plutôt dans les pentes) ; pour assurer une diversité des productions (... les coteaux non mécanisables peuvent aussi faire l'objet d'une exploitation !) ; pour réattribuer à l'agriculture les terres qui n'ont pas été mobilisées pour d'autres usages jusqu'à présent.

1316- Désigner dans ces documents les espaces agricoles remarquables, pouvant faire l'objet d'une sanctuarisation possible au titre d'un classement en ZAP ou PAEN le cas échéant ; caractériser leur destination (nature de l'exploitation agricole) et le niveau de menaces (artificialisation) susceptible de les affecter.

1317- Fixer le cas échéant et pour certains secteurs (zones de montagne) des seuils de « population acceptable dans le temps » pour éviter un morcellement/une paralysie des activités agricoles et forestières, et respecter les équilibres territoriaux.

132. Mieux connaître la structure et l'évolution du foncier disponible

1321- Dresser l'état des lieux des terres exploitables à l'échelle de chacun des 6 territoires et du Grand territoire ; caractériser ce bilan en terme de surfaces labourables, parcelles non mécanisables, friches ou déprise agricole ; identifier les propriétaires exploitants ou non.

1322- Objectiver la destination à laquelle on veut aboutir en quantifiant les besoins existants ou souhaités : diversification, types de production, surfaces ou volumes de production, etc. ; caractériser le lien potentiel entre opportunités foncières pour de nouvelles installations et demande alimentaire locale/des collectivités.

1323- Assurer une veille foncière sur l'ensemble du Grand territoire assurant la centralisation des offres et des demandes foncières, et repérer les gisements foncières à l'appui notamment de la SAFER et de la Chambre d'Agriculture, y compris les terres d'exploitation difficile (SAFER).

1324- Mutualiser, partager et porter ces éléments à la connaissance des 6 territoires de projet ainsi qu'auprès des réseaux et plateformes associatives (à l'instar du réseau InPACT) à travers un guichet unique chargé de l'accompagnement et la transmission des exploitations agricoles (il s'agit d'éviter une multiplication d'acteurs qui affaiblirait la lisibilité des moyens) ; cet outil de portage foncier pourrait également comporter un volet financier.

1325- Faciliter la reconquête des espaces agricoles « de franges », friches, délaissés ou parcelles en régénération forestière spontanée, en s'inspirant des initiatives réussies dans les différents territoires (notamment Grésivaudan) ; porter à la connaissance des parties prenantes du Grand territoire intéressées les moyens et la méthodologie employées, de l'identification des terres potentiellement disponibles jusqu'à la mise en exploitation.

133. Mobiliser le foncier par l'action des collectivités

1331- Créer un fonds de compensation agricole, en application de la LAAF qui en renforce le principe, à l'instar de la doctrine ERC qui s'impose en matière de préservation des milieux naturels ; ce fonds de compensation viserait notamment à (re)constituer des réserves foncières pour une (ré)installation d'exploitants (à noter que le Pays Voironnais a mis en place un Fonds Départemental d'Investissements Agricoles et Agroalimentaires alimenté par les projets sous déclaration d'utilité publique à hauteur de 1 €/m²).

1332- Sensibiliser l'ensemble des élus dans le but de poursuivre de manière mieux ciblée les acquisitions foncières par les collectivités.

1333- Créer un instrument financier à l'échelle des 6 territoires, abondé en proportion de l'importance des intercommunalités, pour procéder à des acquisitions d'intérêt inter territorial.

1334- Créer de nouvelles fermes communales sur des terrains appartenant aux collectivités.

1335- Procéder à une amélioration locale de la structure du foncier, afin de retrouver des « espaces perdus » et faciliter de futures AFP/AFA pour l'installation de porteurs de projets bien déterminés.

1336- Accompagner les collectivités dans la mobilisation du foncier non-exploité, par échange de pratique et soutien méthodologique.

1337- Mixer les modèles d'exploitation sur un territoire (variété = complémentarité) : polycultures, élevages, maraîchage, unités de transformation, en lien avec un circuit court de proximité.

134. Favoriser l'accès au foncier par la mise en relation entre cédants et repreneurs ou porteurs de projets

1341- Sensibiliser très en amont puis accompagner les agriculteurs âgés de plus de 55 ans dans leur projet de cessation d'activité pour favoriser le maintien d'entités agricoles cohérentes, et renforcer le lien entre cédants et candidats à l'installation.

1342- Favoriser la rencontre, dans des Comité Locaux d'installation ou structures équivalentes (GIAT –Groupement Installation Agriculture Trièves), entre propriétaires-cédants ou agriculteurs en cessation d'activité, porteurs de projets et collectivités.

1343-Pérenniser les moyens nécessaires à l'animation des CLI, aider à la structuration des CLI dans les territoires qui en sont dépourvus.

1344-Valoriser et communiquer autour des installations réussies, sous la forme par exemple d'une rencontre CLI ouverte aux futurs porteurs de projets.

1345-Organiser une rencontre des CLI des 6 territoires pour échanger sur les pratiques.

1346-S'interroger sur l'incidence des chevaux de loisir en matière de concurrence dans l'usage du foncier agricole.

135. Accompagner les futurs porteurs de projet et les nouveaux installés

1351-Renforcer la formation agricole donnant droit à s'installer, et mobiliser les fonds nécessaires pour assurer cette formation.

1352-Mener une réflexion sur l'intérêt de créer un espace-test agricole à l'échelle des 6 territoires, pour valider la viabilité de projets d'installation d'agriculteurs hors cadre familial.

1353-Organiser et animer des collectifs d'agriculteurs locaux pour favoriser les échanges, reposant sur l'entraide et le parrainage cédant-nouvel installé ; ces collectifs pourraient faciliter l'accueil des porteurs de projet, notamment dans l'objectif de leur bonne intégration dans le territoire, aider à identifier leurs besoins, rediriger le cas échéant vers les partenaires susceptibles d'y répondre.

1354-Accompagner les nouveaux installés dans la durée afin de pérenniser leurs exploitations sur le plan économique, à travers un système de suivi adapté ; sécuriser les moyens d'animation pour l'appui à ces nouveaux installés, via des structures telles que l'ADDEAR (Association Départementale pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural).

1355-Former les porteurs de projets à la mobilisation de financements alternatifs, notamment participatifs, pour lever les moyens nécessaires au développement de leur activité ; il faut signaler le caractère puissamment solidaire et local de telles initiatives.

136. Actions transversales ou renvoyant à d'autres ateliers

Ces actions sont proposées par certains participants ; elles renvoient pour la plupart aux thématiques des autres ateliers. Leur rang de priorité n'est pas défini.

- Mettre à disposition des exploitants des ateliers locaux de transformation, et promouvoir auprès des nouveaux installés la panoplie des outils de vente locale, de manière à favoriser la création de valeur ajoutée et la distribution en circuits courts (→ Ateliers n°3 & 4).
- Mettre en réflexion un projet alimentaire territorial à l'échelle des 6 territoires, tel qu'introduit par la LAAF, voire développer une stratégie d'autonomie alimentaire.
- Former les acteurs pour répondre aux marchés publics (→ Atelier n°5).

- Mieux connaître les besoins des collectivités afin d'assurer des débouchés locaux aux agriculteurs (→ Atelier n°5).
- Accentuer la sensibilisation de la population sur le caractère de bien commun de l'activité agricole (trait d'union entre foncier, paysage, environnement, alimentation, emploi, lien social) (→ Atelier n°6).
- Travailler à une identité des produits du territoire afin de conforter l'économie agricole (→ Atelier n°6).

14. Synthèse de l'atelier

141. Un résumé en trois mots-clés

Cohérence : *cohérence* des documents d'urbanisme, *cohérence* dans les choix d'intervention foncière des collectivités, *cohérence* dans le soutien aux nouveaux installés qui doit s'inscrire dans la durée.

Objectiver : *objectiver* les raisons du choix de préserver localement le foncier, *objectiver* les enjeux locaux et la demande en produits agricoles locaux ;

Collectivement : écrire *collectivement* les documents d'urbanisme, élus-représentants des agriculteurs-autres parties prenantes, en amont de la planification des usages et des terres ; susciter *collectivement* la transmission des exploitations, entre cédants, repreneurs et collectivités ; accompagner *collectivement* les nouveaux installés, au plus près des préoccupations locales.

142. Sélection de dix actions

N° renvoi au texte	Dénomination de l'action
1311	Mise en place d'instances de dialogue réunissant élus, représentants agricoles et autres parties prenantes en amont des décisions relatives aux documents de planification
1312	Sensibiliser sur le rôle de l'agriculture en termes de service rendu à la communauté (production alimentaire, création de valeur économique et d'emploi, lien social, environnement, etc.)
1315	Décliner les objectifs du SCOT dans les PLU-PLUi et harmoniser les PLU des 6 territoires afin de renforcer la protection du foncier agricole
1322	Quantifier les besoins : diversification, types, surfaces ou volumes de production, etc. ; caractériser le lien potentiel entre opportunités foncières et demande alimentaire locale/des collectivités
1325	Faciliter la reconquête des espaces agricoles « de franges » (friches, délaissés, etc.) en s'inspirant des initiatives réussies et en portant à la connaissance méthodologie employée
1332	Sensibiliser l'ensemble des élus dans le but de poursuivre de manière ciblée les acquisitions foncières par les collectivités
1342	Favoriser les rencontres dans les CLI ou structures équivalentes des propriétaires-cédants ou agriculteurs en cessation d'activité, porteurs de projets et collectivités
1343	Pérenniser les moyens nécessaires à l'animation des CLI, aider à la structuration des CLI dans les territoires qui en sont dépourvus
1345	Organiser une rencontre des CLI à l'échelle des 6 territoires pour échanger sur les pratiques
1355	Former les porteurs de projets à la mobilisation de financements participatifs

2.

Accompagner le développement de l'agroécologie

Restitution de l'atelier de Saint-Ismier, le 14 octobre 2015

21. Présentation synthétique du diagnostic

Les actions mises en œuvre dans les 6 territoires autour de la thématique *Accompagner le développement de l'agro-écologie* se répartissent globalement autour des entrées suivantes :

- **Le soutien à l'agriculture biologique,**
- **Un accompagnement des nouvelles pratiques agricoles** (en particulier l'agro écologie),
- **La coordination des politiques agro-environnementales.**

Le **soutien à l'agriculture biologique** accompagne une tendance qu'illustre la poussée des porteurs de projet bio, en conversion ou nouvelles installations. Ainsi, depuis plusieurs années, l'AB est généralement privilégiée dans les projets d'installation et de diversification (exemple du FIDA du Pays Voironnais ou Grésivaudan).

Cette politique a porté ses fruits puisque ces territoires connaissent une augmentation du nombre d'exploitations en bio. Entre 2010 et 2013, le nombre de producteurs bio est passé de 21 à 37 dans le Pays Voironnais, et de 19 à 36 dans le Grésivaudan (soit 8,3 % des exploitations pour 3,6 % des surfaces) de 2010 à 2014. A noter qu'au sein du Parc National du Vercors, 20 % des exploitations agricoles étaient en bio en 2010.

Ce soutien s'exprime à travers les partenariats mis en place entre ADABio et les collectivités (Pays Voironnais, Grésivaudan) pour soutenir la production biologique, l'ADABio intervenant en conseil auprès des collectivités et en accompagnement collectif ou individuel pour la conversion en bio.

Les résultats qu'enregistrent le Voironnais (désormais 37 exploitations pour 650 ha) ont également bénéficié de l'attribution des terres de l'acquisition foncière à hauteur de 130 ha (il faut souligner qu'à cette occasion près de 80 dossiers de candidature avaient été déposés).

Le Grésivaudan a mis en place une approche à la fois individualisée (diagnostic, appui technique sur des sujets précis) et collective (rencontres techniques bord de champ).

A titre d'exemple pour le Vercors, on peut relever le renforcement de la collecte de lait bio pour la coopérative Vercors Lait, qui concerne actuellement 11 producteurs, soit 24 % des producteurs et 1,37 millions de litres.

Dans la Métropole enfin, les exploitations biologiques bénéficient d'une bonification des aides qui peuvent être apportées aux agriculteurs par la collectivité.

La promotion de nouvelles pratiques agricoles, se traduit principalement par un accompagnement des exploitants attirés par l'agro écologie. Rencontres de bout de champs (agronomie des sols), accompagnements techniques individualisés (valorisation des effluents d'élevage, autonomie du troupeau) et visites de fermes sont organisées avec l'appui de la Chambre d'Agriculture et de l'ADABio en Pays Voironnais et Grésivaudan en particulier.

Régulièrement soulignée, la **coordination des politiques agro-environnementales** consiste à croiser les grands enjeux de protection de l'environnement avec les pratiques agricoles (dans une vision large « du champ à l'assiette »), que ceux-ci concernent la qualité de l'eau, la préservation de la biodiversité ou la lutte contre le changement climatique.

Les territoires d'études sont en partie concernés par différentes politiques agro-environnementales : zones vulnérables (une partie du Pays Voironnais), contrats de rivière (Sud Isère, Pays Voironnais), plans climat à travers les MAEC et PAEC (le PNR Vercors porte un PAEC axé biodiversité), protection des captages d'eau potable, corridors biologiques (couloirs de vie du Grésivaudan, trame verte et bleue du SCOT de la Métro).

Pour plus d'informations on se réfèrera au *Diagnostic de situation* établi par Solagro.

22. Le constat dressé par les participants

221. Une terminologie et des définitions subtiles, facteurs de confusion

De l'agriculture conventionnelle à la biodynamie, de multiples formes d'agriculture se côtoient (s'opposent ou s'ignorent) au sein du territoire. Les termes d'*agriculture raisonnée*, d'*agriculture écologiquement intensive* et d'*agriculture biologique* renvoient à des pratiques de production plus ou moins vertueuses pour l'environnement. L'agro écologie se présente volontiers comme un système de gestion global de l'espace rural, intégrant les objectifs de production agricole mais aussi l'impératif de conserver en bon état général la diversité biologique et les masses d'eau ou encore réaliser des économies d'énergie et leur corollaire, la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Ses partisans mettent en avant les multiples dividendes pour la communauté que la mise en œuvre de l'agro écologie dégage, y compris sur le plan macroéconomique puisqu'une réduction des impacts sur l'environnement se traduit par une meilleure robustesse des services rendus par la nature (ex. se passer d'intrant diminue la pollution des eaux de surface et donc les coûts de dépollution ou de dépenses de santé associés, etc.).

222. Derrière la différence de pratiques, ne pas opposer les acteurs

S'il est assez facile de se retrouver dans le consensus général, moins simple en revanche apparaît la manière de rallier des exploitants agricoles qui n'ont évidemment pas les mêmes préoccupations ni ne sont issus d'un même bain culturel. Les participants à l'atelier se sont donc placés d'eux-mêmes de part et d'autre d'une ligne séparant les praticiens en bio et d'autres qui mettent en avant l'amélioration tendancielle des performances environnementales de leurs pratiques, laquelle du reste n'a pas attendu l'arrivée de l'agro écologie.

Il faut donc considérer les exploitants pour ce qu'ils sont, et non ce que l'on voudrait qu'ils soient, affirment certains : si de nombreux jeunes hors cadre familial s'installent en bio, ce terme et ses sous-entendus écologiques hérissent beaucoup d'anciens et leurs successions. S'adressant à ces derniers, l'agriculture écologiquement intensive permet d'aller dans la bonne direction, peut-être pas aussi vite et fort que ce que permet le bio, mais dans un sens plus accessible sur le plan culturel. Cette clarification étant faite, reste à tracer un cheminement accessible à tous pour accompagner le développement d'une agro écologie basée sur la diversité et progressivité des pratiques.

Les participants ont donc mis l'accent sur l'information et la formation, les échanges entre pairs et les rencontres de bout de champ. Cette affaire concerne le changement des pratiques : en agriculture peut-être davantage que dans d'autres secteurs, convaincre signifie démontrer par l'exemple.

223. Le débat du jour : l'agriculture hors-sol en milieu urbain

Pour certains participants, attentifs aux signaux d'une urbanité qui pose question, les fermes urbaines, hors sol ou plutôt hors terre, verticalisées ou juchées en toiture constituent une partie de la réponse au défi de l'alimentation globale. Bio et solaires, certaines initiatives laissent rêveur tant elles allient sophistication technologique, intégration territoriale et lien social. Cette forme de circuit court est intéressante, rétorquent d'autres participants, mais n'oublions pas de la resituer dans son contexte : celui de mégapoles aux dimensions si grandes que l'on peine, du haut de son building le

plus élevé, à apercevoir un coin de champ. Il n'en demeure pas moins que l'agriculture citadine a un sens, à commencer par celui de jardiner ensemble et de faire aimer cette nature de proximité que sont aussi les fruits, légumes et fleurs que l'on y fait pousser au gré des saisons. En tout état de cause, certaines propositions le soutiennent.

224. Pour résumer :

Si, en matière de prise en compte des enjeux environnementaux dans l'espace rural, l'évolution réglementaire se traduit par un relèvement régulier des objectifs à atteindre, ce sont bien des hommes et des femmes qui font vivre l'agriculture au quotidien. Sauf à vouloir les décourager, s'appuyer sur eux et leurs compétences pour nourrir les habitants tout en leur demandant de modifier leurs pratiques dans le sens d'un mieux-disant environnemental exige de procéder avec finesse, et de faire dire par leurs pairs que c'est souhaitable, possible et que tout le monde en sortira gagnant, eux compris.

Préoccupés par la question du Comment faire ?, les participants répondent donc avec pragmatisme.

- D'abord, savoir de quoi on parle, en apportant des éléments d'explication tant sur l'évolution des pratiques que sur les raisons qui peuvent y pousser ; cette information n'est pas qu'à destination des seuls exploitants, mais aussi du public en général, que l'on souhaite voir consommer davantage de produits locaux, si possible bio ou, en tout état de cause, « agro écologiques ».
- Ensuite, former les exploitants et sensibiliser aux principes de l'agro écologie.
- Puis, soutenir et accompagner ceux qui font le pas, y compris en amont de l'installation en mettant le foncier à disposition.
- Enfin, capitaliser les connaissances et, à nouveau, les faire connaître, tout en montrant que l'agro écologie n'est pas un effet de mode, mais un ensemble de pratiques évaluables à l'appui d'indicateurs robustes.

23. Les actions privilégiées par les participants

231. Sensibiliser les décideurs et la population

2311-Sensibiliser le grand public dans son acte d'achat de produits alimentaires, en mettant à sa disposition les informations sur l'origine des produits et les conditions de leur élaboration notamment en agro écologie (implique une clarification des définitions...); en organisant des rencontres et débats publics sur le lien agriculture-alimentation-territoire.

2312-Intégrer les pratiques de l'agro écologie au sein de l'espace public par les services des espaces verts (plantes d'ornement notamment comestibles, arbres fruitiers d'alignement), mais aussi en encourageant des formes de jardinage s'inspirant de l'initiative des Incroyables comestibles : jardins partagés, pieds d'immeubles, verdissement des espaces interstitiels, espaces verts attenants aux établissements scolaires, etc.

2313-Intégrer l'agro écologie aux Plans climat, car simultanément : concoure à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et rabat la pollution de l'air, favorise l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique (en évitant la formation des îlots de chaleur urbains, par ex.), stocke « gratuitement » du carbone etc.

2314-Sensibiliser les habitants aux pratiques agro écologiques dans leurs propres activités de jardinage, y compris sur balcons, terrasses, etc. ; encourager la création de jardins familiaux sur terrains privés, mis à disposition par leurs propriétaires.

232. Former les agriculteurs et les futurs agriculteurs

2321-Former les futurs agriculteurs (centres de formation) aux pratiques de l'agro écologie.

2322-Démontrer chiffres à l'appui et faire savoir la viabilité économique de l'agro écologie, dont la production est encouragée par une demande croissante.

2323-Organiser des rencontres avec les exploitants (par la chambre d'agriculture, les JA, la FDSEA), proposer des cycles de formation sur l'agro écologie avec accompagnement sur 2 ou 3 ans notamment lors des parcours d'installation (« le changement, ça prend du temps »), en individuel ou par groupes.

2324-Permettre aux solidarités de se formaliser à travers la mise en place de GIEE (groupements d'intérêt écologique et économique) ; leur émergence demande des moyens d'animation qui pourraient être mutualisés à l'échelle des 6 territoires réunis.

2325-Créer une ferme expérimentale, de démonstration, à l'échelle d'un ou plusieurs territoires, pour confronter les principes aux réalités ; insérer des espaces-test de l'agro écologie au sein d'exploitations volontaires (rejoint également la proposition 1352).

233. Echanger sur les pratiques

2331-Organiser des rencontres entre producteurs, pour comparer les modèles et leurs résultats, échanger sur les pratiques, mieux se connaître et se respecter, voire évoluer de concert.

2332-Susciter les transferts d'expérience en organisant des visites et autres rencontres de bout de champ sur les terres d'agriculteurs déjà engagés dans l'agro écologie.

2333-Encourager les changements de pratiques agricoles au niveau des collectivités, en mettant à disposition des moyens d'animation pour mailler le territoire dans l'accompagnement d'un ou plusieurs groupes d'agriculteurs sur la durée.

2334-Organiser et médiatiser une « bourse aux idées » pour permettre des coopérations entre producteurs.

2335-Organiser des échanges plaine-montagne pour une meilleure autonomie des élevages au niveau territorial approprié (portant notamment sur les questions logistiques, le transport, le matériel pouvant être mis en commun, etc.).

2336-S'appuyer sur l'expérience des PNR en matière d'échanges entre acteurs de l'environnement et de l'agriculture, afin de mettre en débat les moyens de dépasser les rivalités préservation de l'environnement/pratiques agricoles, y compris sous l'angle de la gestion partagée des ressources, de l'interdépendance élevage-biodiversité, etc.

234. Soutenir les installations et conversions en agro écologie

2341-Soutenir financièrement la conversion des exploitations en bio sur plusieurs années.

2342-Généraliser les aides des collectivités (notamment FIDA) par l'octroi de gratifications/bonus adossés aux performances environnementales attendues par conversion en bio ou agro écologie.

235. Capitaliser les connaissances et évaluer les pratiques

2351-Faire l'inventaire des pratiques agro écologiques déjà mise en œuvre en Isère, par les professionnels et par les collectivités ; montrer les tendances évolutives.

2352-Evaluer et objectiver leurs impacts environnementaux, sociaux et économiques sur les plans qualitatifs et quantitatifs, et communiquer ces éléments à la profession (exploitants, organismes de conseil agricole, organisme d'enseignement).

2353-Capitaliser les expériences dans un guide méthodologique destiné aux acteurs agricoles et alimentaires.

2354-Capitaliser les expériences en matière d'agro écologie urbaine : installation de porteurs de projets, évaluation des rendements des très petites surfaces (permaculture par ex.), valorisation des déchets verts, création de liens producteur-consommateur.

2355-Porter les « succès stories » à la connaissance du grand public (médias généralistes et spécialisés, bulletins d'information des collectivités, etc).

2356-Prévoir un dispositif de certification des bonnes pratiques, délivré par un organisme de contrôle indépendant de la profession et des pouvoirs publics (implique une clarification des définitions...).

2357-Prendre garde à la multiplication de labels visant à récompenser des pratiques incertaines, dont les conséquences sont une perte de repère pour le consommateur une dévalorisation des labels les plus exigeant.

236. Aller plus loin et préparer les étapes suivantes

2361-Développer les alternatives aux intrants chimiques.

2362-Clarifier l'usage des pesticides en agro écologie ; préciser les modalités et circonstances d'utilisation, de manière à éviter les dérives de pratiques annoncées comme vertueuses lors de leur lancement (fort besoin de confiance en la matière).

2363- Envisager une mutualisation d'équipements et de matériel (plateforme de compostage, méthaniseurs...).

2364-Mutualiser les actions en faveur de la biodiversité des semences, pour une réappropriation par le monde paysan.

2365-Travailler sur les semences résilientes, capables de se passer des intrants chimiques et adaptées aux fertilisants biologiques.

2366-Mutualiser les compétences agro écologiques au sein des organismes de conseil agricole ; fédérer autour d'une stratégie de recherche agricole, commune et partagée par tous (travaux de recherche en open office).

2367-Redessiner les paysages grâce aux pratiques agro écologiques : haies bocagères, dimension des parcelles, etc.).

2368-Appliquer au secteur forestier les principes de l'agro écologie pour une gestion durable de la forêt (exploitation et valorisation des bois, taillis et forêt).

2369-Elaborer une stratégie globale de reconquête de la qualité des sols sur l'ensemble des 6 territoires (biodiversité et biomasse).

237. L'agro écologie, levier potentiel d'insertion

2371-Faire de l'agro écologie un modèle capable d'accueillir et d'insérer des personnes en difficulté (voir § 534).

238. Actions transversales ou renvoyant à d'autres ateliers

- Préserver l'espace agricole au cœur des villes au profit des porteurs de projet en agro écologie sur petites surfaces ; favoriser de manière générale leur installation en renforçant l'intervention foncière des collectivités et en multipliant les baux environnementaux en leur faveur (→ Atelier n° 1).
- Exercer une vigilance sur le risque de mutation d'usage des sols au profit de l'urbanisation lors de la révision du zonage du plan de prévention du risque inondation de l'Isère (→ Atelier n°1).

- Inciter à l'accroissement de la production, notamment maraîchère et fruitière, destinée à un usage local (restauration collective notamment) grâce aux équipements de transformation et de distribution (→ Ateliers n°3 & 5).
- Mettre en œuvre une politique audacieuse de recours aux produits locaux et si possible bio dans la commande publique (restauration collective) (→ Atelier n°5).
- Soutenir le développement d'ateliers de transformation collectifs locaux, susceptible d'aider à la création de valeur ajoutée, en circuits courts ou destinées à la RHD (→ Ateliers n°3 & 4).
- Sensibiliser, informer et former les jeunes au lien entre une alimentation de qualité et la santé, directement à l'école et par leur entremise toucher leurs parents (→ Atelier n°6).

24. Synthèse de l'atelier

241. Un résumé en trois mots-clés

Fédérer : fédérer les acteurs d'une future stratégie agricole et alimentaire sur les Co bénéfiques que permet un déploiement de l'agro écologie ; fédérer (et mutualiser) les moyens en animation pour « porter la bonne parole ».

Bout de champ : organiser des rencontres de *bout de champ*, car rien ne vaut le partage d'expérience entre pairs.

Capitaliser : la *capitalisation* des connaissances en agro écologie et des initiatives territoriales permet de disposer d'un portefeuille de démonstration et de savoir-faire propre à dissiper les réticences à l'égard d'une « agriculture écolo ».

242. Sélection de dix actions

N° renvoi au texte	Dénomination de l'action
2312	Intégrer les pratiques de l'agro écologie au sein de l'espace public par les services des espaces verts (plantes d'ornement notamment comestibles, arbres fruitiers), mais aussi en encourageant des formes de jardinage s'inspirant de l'initiative <i>Incroyables comestibles</i> : jardins partagés, pieds d'immeubles, espaces verts attenants aux établissements scolaires, etc.
2321	Former les futurs agriculteurs (centres de formation) aux pratiques de l'agro écologie
2322	Démontrer et faire savoir la viabilité économique de l'agro écologie, dont la production est encouragée par une demande croissante
2325	Créer une ferme de démonstration pour confronter les principes aux réalités ; insérer des espaces-test en agro écologie au sein d'exploitations volontaires (rejoint également la proposition 1352)
2332	Susciter les transferts d'expérience en organisant des visites et autres rencontres de bout de champ sur les terres d'agriculteurs déjà engagés dans l'agro écologie
2342	Généraliser les aides des collectivités (notamment FIDA) par l'octroi de gratifications/bonus adossés aux performances environnementales attendues par conversion en bio ou agro écologie
2351	Inventorier les pratiques agro écologiques mise en œuvre en Isère, par les professionnels et les collectivités ; montrer les tendances évolutives
2352	Evaluer et objectiver leurs impacts environnementaux, sociaux et économiques sur les plans qualitatifs et quantitatifs, et communiquer ces éléments à la profession (exploitants, organismes de conseil agricole, organisme d'enseignement)
2362	Clarifier l'usage des pesticides en agro écologie ; préciser les modalités et circonstances d'utilisation, de manière à éviter les dérives de pratiques annoncées comme vertueuses lors de leur lancement (fort besoin de confiance en la matière)
2366	Mutualiser les compétences agro écologiques au sein des organismes de conseil agricole ; fédérer autour d'une stratégie de recherche agricole, commune et partagée par tous (travaux de recherche en open office)

3. Soutenir les équipements structurants de transformation, conditionnement et logistique

Restitution de l'atelier du M.I.N. de Grenoble, le 5 novembre 2015

31. Présentation synthétique du diagnostic

les équipements structurants de transformation, conditionnement et logistique couvrent toutes les grandes familles de produits alimentaires, : abattoirs (Le Fontanil, La Mure et Bourg d'Oisans), laiteries et coopératives laitières (Vercors Lait, coopérative des Entremonts, laiterie du Mont-Aiguille), minoterie du Trièves, légumerie (elle-même en lien étroit avec les plateformes de producteurs) et marché d'intérêt national de Grenoble permettent en effet de répondre à une partie des besoins alimentaires du bassin de vie constitué par les 6 territoires réunis.

Chacun de ces équipements a connu ou connaît un développement qui lui est propre à travers un historique plus ou moins conséquent, il est un trait commun qui les réunit : les collectivités ont bien compris l'enjeu que représentent ces équipements pour développer les circuits de proximité et, au-delà, soutenir l'activité du territoire.

- **Les abattoirs** : si les abattoirs du Fontanil (agglomération grenobloise), La Mure et Bourg d'Oisans présentent des capacités très différentes (ils traitent respectivement 3 000, 330 et 50 tonnes de viande par an), ils partagent une vocation de service de proximité indéniable. Chacun sait en effet que les fermetures d'abattoirs se traduisent par une disparition des petits éleveurs. A l'inverse, le soutien à ces équipements permet de pérenniser l'activité de ces derniers et participe à la confortation des circuits courts et de proximité. Il s'ensuit cependant d'importantes restructurations, à l'instar du Fontanil qui bénéficie d'un investissement de 2,4 M€ entre 2015 et 2018 nécessaire à son redimensionnement et sa modernisation.
- Dans sa conception, le **M.I.N. de Grenoble** répond à la nécessité d'approvisionner la population en denrées périssables, de manière permanente, en organisant dans une même unité de lieu (et de temps) les échanges de produits entre offre et demande. L'essor de la grande distribution a cependant affaibli sa position initiale. Il s'ensuit plusieurs pistes d'évolution orientées vers de nouveaux publics : ouverture aux non-professionnels avec l'accès à son restaurant, concours de cuisine avec valorisation des produits locaux, participation à l'optimisation logistique urbaine (horaires aménagés dans l'objectif de répondre aux attentes de nouveaux clients (restaurateurs par exemple) et de l'évolution de la société (de moins en moins de producteurs sont enclins à livrer à 3 heures du matin...).
- **La minoterie du Trièves** a pour objectif de transformer la production de blé du « grenier à grains » du Sud-Isère. Affichant l'ambition de valoriser les produits qu'elle transforme « du grain au pain » à travers l'association et la marque VALCETRI (*Valorisation des céréales du*

Trièves, 28 agriculteurs et 450 hectares en production), la minoterie du Trièves dessert aujourd'hui 350 artisans-boulangers de Rhône-Alpes et PACA.

- **Les laiteries** : affichant des capacités respectives de collecte de 5,6 millions de litres de lait par an, 4 ML et 0,5 ML, les coopératives Vercors Lait, coop des Entremonts et la Laiterie du Mont-Aiguille constituent un véritable atout pour le territoire. Tout le lait produit sur le territoire n'est pas valorisé par ces outils mais les fromages qu'elles affinent (Bleu du Vercors, tomme de Savoie, Carré du Trièves) leur confèrent une bonne plus-value économique et communicationnelle. Il n'échappe à personne que de la solidité de ces installations dépend la résistance aux effets négatifs de la restructuration qui affecte actuellement la filière laitière.
- D'une arrivée plus récente dans ce paysage territorial, **la légumerie** répond à l'ambition double de fournir les cuisines centrales de collectivités et sociétés de restauration collective en légumes frais locaux prêts à l'emploi, et de stimuler la production locale. A noter que la légumerie développe également la vente de produits bruts locaux, sous la marque Isère A Saisonner (50 producteurs en conventionnel).

Pour plus d'informations on se référera au *Diagnostic de situation* établi par Solagro.

32. Le constat dressé par les participants

321. Des outils pour structurer les filières

Pourquoi les collectivités s'évertuent-elles à soutenir la création, voire le développement ou la restructuration de ces outils ? Comme il est dit plus haut, il n'échappe à personne qu'un abattoir, une légumerie, une laiterie ou une minoterie et à plus forte raison un MIN participant à la chaîne de valeur qui s'étire du producteur au consommateur. La transformation et le conditionnement créent de la valeur ajoutée et ouvrent des opportunités de nouveaux débouchés pour les producteurs. C'est ainsi, affirment les participants, que plusieurs équipements (laiteries, minoterie, légumerie) sont loin de couvrir la demande en produits laitiers, farine et légumes prêts à l'emploi. Il resterait de la marge, à condition que les producteurs investissent ce champ d'activités et qu'une masse critique d'acteurs économiques s'emparent de ces outils pour concourir à leur déploiement.

Attention cependant au dimensionnement desdits outils. Car le paysage agroalimentaire évolue, au prix parfois de coûteuses restructurations faute d'avoir su ou pu anticiper le changement. L'histoire de l'abattoir du Fontanil et celle, sous une autre forme, du MIN illustrent cette difficulté de réorienter des outils massifiés dès l'origine. Concernant le premier, 15 ans de réflexion, plusieurs crises et, désormais, un accompagnement financier lourd par les collectivités ne parviennent pas à effacer le constat suivant : le portage de tels outils repose sur très peu d'acteurs économiques solides et performants, quand depuis quelques décennies se sont imposés, face à eux, les acteurs de la GMS.

322. Vers un pôle agroalimentaire

Comment sécuriser puis étendre, dans ces conditions, l'activité de ces équipements que tous qualifient de structurants ? S'il entre dans les compétences de la collectivité d'impulser et d'aider à l'installation, le fonctionnement doit reposer sur un modèle économique équilibré. Pour certains participants, l'enjeu revient donc à actionner plusieurs leviers simultanément, de manière à capter de nouveaux clients attirés par une valeur ajoutée (en termes économiques, de services, etc.) dont ils pourraient bénéficier. Aux gestionnaires des équipements de leur montrer l'intérêt de passer par eux par exemple en leur garantissant des volumes et des prix rémunérateurs avec des débouchés diversifiés, allant de la restauration commerciale à la GMS et à la commande publique. Travailler sur la valeur ajoutée exige dès lors un positionnement économique (prix, services) attractif, en jouant sur les synergies et les économies d'échelle entre certains de ces équipements : celles-ci peuvent être techniques (installations mises en commun par exemple) et plus encore : technico-commerciales. Car s'il est un lien entre tous ces équipements, c'est bien le besoin de faire connaître l'offre, les acteurs, leurs produits et leurs avantages. En période de raréfaction des deniers publics, il n'est donc pas inopportun de raisonner à l'échelle d'un ensemble économique et territorial conséquent : les différentes filières pourraient s'y retrouver, de même que les 6 territoires. Un tel pôle agroalimentaire devra être doté d'une instance de coordination et de pilotage qui reste à définir, à l'appui d'un mode de gouvernance intégrant, notamment, les producteurs et l'ensemble des maillons de la chaîne. De l'avis des participants à l'atelier, si la création de ce pôle agroalimentaire est considérée comme stratégique, elle bénéficiera d'un soutien politique important et les moyens suivront d'une manière ou d'une autre.

323. Le débat du jour : une logistique de proximité climato-compatible

Privilégier les circuits courts et de proximité, pour plusieurs participants, va dans le bon sens : en réduisant les distances de transport, on diminue mécaniquement les consommations de carburants et donc les émissions de CO₂ qui y sont associées. Pour d'autres, les choses ne sont pas aussi claires. Livrer un cageot de salades locales avec un 19 tonnes en centre-ville aux heures de pointe présente un bilan énergie-carbone désastreux, probablement bien plus fort que ce même camion embarquant jusqu'à saturation de son taux de remplissage des marchandises diverses en provenance de l'autre bout du pays. Privilégier la proximité tout en luttant contre le changement climatique ? C'est possible, concluent-ils à l'unisson... en remplissant au mieux les véhicules avec des produits locaux. Telle peut-être une des vocations de ce pôle agroalimentaire : rationaliser et optimiser la distribution à partir des équipements structurants, afin de mettre en cohérence les politiques publiques (économiques, environnementales et même sanitaires et sociales car on n'oublie pas les effets délétères de la pollution atmosphérique).

324. Pour résumer :

Nul doute que les équipements évoqués sont indispensables à la structuration des filières, et donc à la viabilité économique de leurs acteurs. Reste que ce sont, pour partie, des équipements lourds, dont la pérennité ou le développement implique une analyse prospective minutieuse :

- Quelle plus-value apportent-ils aux acteurs amont et aval ?
- Si la viabilité de certains équipements se heurte à un problème de masse critique, comment restaurer ou augmenter cette dernière ?
- Comment actionner le levier de la commande publique ?
- Comment une coordination forte entre acteurs des filières et des territoires permettra de bâtir un cadre stratégique robuste, avec une mise en commun de moyens notamment communicationnels et commerciaux ?
- Discutée par les participants, la perspective de création d'un pôle agroalimentaire se révèle d'un grand intérêt.

33. Les actions privilégiées par les participants

331. Bâtir un cadre stratégique

3311-Créer un pôle agroalimentaire, par articulation et coordination entre les structures et équipements existants.

3312- Créer un observatoire chargé d'analyser en permanence l'adéquation entre offre/demande et définir les besoins des plateformes et autres équipements structurants, de manière à introduire des actions correctives et adapter leur fonctionnement en conséquence.

3313- Identifier clairement les compétences et fonctions des différents équipements afin d'imposer une logique partenariale et non concurrentielle.

3314- Elaborer un scénario « idéal » de maillage des filières et des territoires par les équipements structurants; étudier l'opportunité de réaliser de nouveaux équipements, répondant à des besoins précis (par ex. malterie, houblonnerie, salaisons, steaks hachés...)

332. Mettre en réseau et mutualiser

3321-Mettre en réseau les équipements et plateformes existants pour amplifier leurs actions dans une logique de complémentarité, et dédier des moyens d'animation (par filière, au niveau du futur pôle agroalimentaire).

3322-Doter ce réseau d'une gouvernance collégiale associant l'ensemble des acteurs.

3323-Confier son pilotage à une des principales parties prenantes, avec pour mission de coordonner l'action des plateformes et autres équipements structurants (existants ou à créer).

3324-Animer une réflexion collective entre équipements et plateformes autour des meilleures voies de transformation et de distribution des produits locaux, avec prise en compte des attentes/des besoins des professionnels et des consommateurs en général.

3325- Mutualiser des moyens entre plateformes et équipements (production, transformation, conditionnement, logistique, promotion-communication...).

3326- Organiser des rencontres entre acteurs de ces outils (fournisseurs et clients) afin d'échanger sur les besoins et savoir-faire des uns et des autres.

333. Optimiser les équipements structurants existants

3331- Conforter le rôle du MIN pour l'approvisionnement de l'agglomération en produits locaux (commerce de détail, artisans, restaurateurs...)?

3332- Finaliser les travaux de requalification et améliorer l'attractivité de l'abattoir du Fontanil tout en veillant à maintenir un équilibre entre les 3 abattoirs du grand territoire de projet et éviter les risques de distorsion de concurrence.

3333- S'appuyer sur les 3 abattoirs et les acteurs économiques pour structurer une filière « viande locale ».

3334- Explorer des nouvelles formes de conditionnement des fruits et légumes par la légumerie, de manière à générer une plus-value maximale (à l'exemple des compotes de fruits en gourde).

334. Former, informer, communiquer

3341-Informer de manière générale les professionnels amont et aval sur les fonctions et services ainsi que les conditions d'accès offerts par les équipements existants (y compris les plateformes Manger Bio Isère et Isère à Saisonner) et les améliorations qui ont pu être faites.

3342-Envisager une communication commune destinée à valoriser l'ensemble de ces équipements et mettre en avant leurs atouts.

3343-Inciter les producteurs à recourir aux plateformes et équipements existants (MIN, abattoirs) en communiquant autour de l'intérêt qu'ils y trouveraient.

335. Organiser la logistique

3351-Mettre en place une organisation logistique pour la distribution des produits locaux auprès des professionnels.

3352-Développer un service de distribution des produits fermiers en milieu urbain, efficace et économique pour les agriculteurs.

3353-Optimiser les circuits logistiques dans un objectif de mise en cohérence avec les PCAET des collectivités concernées.

336. Actions transversales ou renvoyant à d'autres ateliers

- Fédérer les structures de vente directe (AMAP, etc.) (→ Atelier n° 4).
- Labelliser les circuits courts, équitables et relevant de l'ESS (→ Atelier n° 4).
- Mettre en réseau (communication et échange) les producteurs en circuits-courts, souvent isolés et dépourvus des moyens suffisants pour transformer, conditionner et transporter leurs productions (→ Atelier n°3).
- Etablir la complémentarité entre la vente en circuits-courts et la vente aux professionnels des métiers de bouche (→ Atelier n°4 ?).
- Soutenir les projets d'équipements collectifs de transformation/stockage/ distribution portés par les agriculteurs (laboratoires, camions frigos, etc.); les accompagner dans leurs démarches de commercialisation (type point de vente collectif) (→ Ateliers n° 4 & 6).
- Vérifier la compatibilité d'une préférence locale avec le code des marchés publics (voir 522).
- Encourager la commande publique auprès des ateliers de transformation (voir 531, 533).
- Orienter et contractualiser les achats des collectivités vers les filières locales par une démarche concertée et des objectifs définis en commun avec les plateformes de producteurs (s'adapter à l'offre, adapter l'offre) (voir 531, 532, 533).
- Redynamiser les métiers du commerce de bouche dans une logique de proximité : bouchers, primeurs, etc. (voir 632).

34. Synthèse de l'atelier

341. Un résumé en trois mots-clés

Structuration : créateurs de richesse car ils transforment et conditionnent localement les produits, abattoirs, laiteries, légumerie, minoterie et autre MIN contribuent à la *structuration* des filières agricoles et agroalimentaires ;

Coordonner : confrontés à une concurrence exacerbée, filières et équipements locaux doivent montrer leur efficacité grâce à des actions *coordonnées* et la mutualisation de certains moyens ;

Intelligence collective : regrouper au sein d'une instance appropriée les acteurs amont et aval des filières agroalimentaires génère une *intelligence* collective : à plusieurs on réfléchit « mieux, plus clair et plus loin » que tout seul.

342. Sélection de dix actions

N° renvoi au texte	Dénomination de l'action
3311	Créer un pôle agroalimentaire, par articulation et coordination entre les structures et équipements existants
3312	Créer un observatoire chargé d'analyser en permanence l'adéquation entre offre/demande et définir les besoins des plateformes et autres équipements structurants, de manière à introduire des actions correctives et adapter leur fonctionnement en conséquence
3313	Identifier clairement les compétences et fonctions des différents équipements afin d'imposer une logique partenariale et non concurrentielle
3321	Mettre en réseau les équipements et plateformes existants pour amplifier leurs actions dans une logique de complémentarité, et dédier des moyens d'animation (par filière, au niveau du futur pôle agroalimentaire)
3322	Doter ce réseau d'une gouvernance collégiale associant l'ensemble des acteurs
3325	Mutualiser des moyens entre plateformes et équipements (production, transformation, conditionnement, logistique, promotion-communication...)
3331	Conforter le rôle du MIN pour l'approvisionnement de l'agglomération en produits locaux (commerce de détail, artisans, restaurateurs...)
3332	Finaliser les travaux de requalification et améliorer l'attractivité de l'abattoir du Fontanil tout en veillant à maintenir un équilibre entre les 3 abattoirs du grand territoire de projet et éviter les risques de distorsion de concurrence
3341	Informers de manière générale les professionnels amont et aval sur les fonctions et services ainsi que les conditions d'accès offerts par les équipements existants (y compris les plateformes Manger Bio Isère et Isère à Saisonner) et les améliorations qui ont pu être faites
3353	Optimiser les circuits logistiques dans un objectif de mise en cohérence avec les PCAET des collectivités concernées

4.

Accompagner la mise en place de circuits de proximité (hors restauration collective)

Restitution de l'atelier de Sarcenas, le 12 novembre 2015

41. Présentation synthétique du diagnostic

Un point de clarification pour introduire le sujet : le *circuit de proximité* renvoie à la proximité géographique. Ainsi, les circuits de proximité sont fréquemment associés à une distance entre lieu de production et bassin de consommation comprise entre 80 et 150 km. La notion de *circuit court*, quant à elle, implique une relation producteur-consommateur qui ne peut excéder un seul intermédiaire. L'objectif de cet atelier vise principalement à explorer les voies de la proximité géographique.

Quelques repères permettent d'apprécier l'importance actuelle et potentielle de ces circuits de proximité. En premier lieu, le poids économique du marché alimentaire en Isère était estimé en 2010 à 2,5 Md€ avec une part de 18% consacrée aux produits locaux (soit une valeur économique théorique de 450 M€). Les circuits courts, quant à eux, représentaient 15% du total initial.

Les circuits de proximité prennent de nombreuses formes : paniers, points de vente collectif, commerce de détail, e-commerce, restauration, marchés de plein vent, jardins solidaires, restauration collective (cette dernière a fait l'objet de l'atelier 5, organisé le 29 septembre 2015 à Méaudre). Par ordre d'importance, les formes suivantes s'imposent : vente à la ferme, marchés de plein vent, commerce de détail & points de vente collectif (tous produits concernés). A noter enfin qu'un tiers des exploitations est adepte d'un ou plusieurs circuits courts (les 2/3 en bio).

De nombreuses parties prenantes accompagnent, parfois depuis fort longtemps, le développement des circuits de proximité :

- Les collectivités par un soutien aux magasins paysans, l'organisation des marchés de plein vent, l'accompagnement des porteurs de projets,
- les Chambres consulaires à travers un accompagnement des acteurs professionnels,
- l'ADABlo, à l'origine de la plateforme « Manger bio » et des campagnes « Manger bio et local »,
- ainsi que de nombreuses initiatives privées (ventes à la ferme, AMAP, etc).

Les éléments suivants donnent quelques points de repères :

- On dénombre en Isère 218 **marchés de revendeurs et/ou de producteurs** répartis sur 162 communes ; le territoire de la Métropole grenobloise compte lui-même 115 tenues de marchés hebdomadaires, dont 71 dans la seule commune de Grenoble ;
- Les **9 magasins de producteurs** du territoire de projet sont plutôt bien fréquentés, quoique des signes de saturation apparaissent (à l'exception notable de l'agglomération grenobloise),

- La **vente en ligne ou en paniers** ne représente qu'une petite partie des circuits courts ; elle se décline cependant par de nombreuses initiatives. Concernant les AMAP, par exemple, 69 sont à l'œuvre en Isère, animés par 200 producteurs qui alimentent 2 500 foyers. A noter qu'il ne s'en crée que très peu ce qui montre, également, une certaine saturation en tout cas sous la forme du déploiement tel qu'il s'est effectué jusqu'à présent.
- Enfin, il faut noter l'utilisation croissante de produits locaux dans **l'événementiel** sportif & culturel dont les manifestations sont nombreuses dans le territoire de projet.

Au plan du choix proposé aux consommateurs, cette notion de proximité s'illustre par de multiples indications concernant l'origine des produits, laquelle ne renseigne pas forcément sur une localisation géographique précise, mais témoigne d'une attention particulière apportée à ladite production. Ainsi, se cotoient sur les étagères les labels et marques territoriales suivantes :

- Marques « Parc » dans les PNR du Vercors et de Chartreuse
- AOP (Bleu du Vercors-Sassenage, Picodon, Noix de Grenoble, Clairette de Die et Vins de Chatillon),
- IGP Saint-Marcellin
- Label Rouge : Ravioles de Saint-Jean
- Label « montagne »
- Produits « fermiers » ou « produits à la ferme »
- Marque « Bienvenue à la ferme » (à l'initiative de la Chambre d'agriculture)
- Marque « Accueil paysan »
- Blé VALCETRI du Trièves
- Marque « Terres d'ici » (produits du territoire de l' « Y Grenoblois »)

D'autres labels s'y ajoutent :

- Label AB
- Label « montagne »
- Produits « fermiers » ou « produits à la ferme », etc.

Pour plus de précisions, on se réfèrera au *Diagnostic de situation* établi par Solagro.

42. Le constat dressé par les participants

421. Mettre en place un circuit, c'est intervenir sur chacune de ses parties

Lorsqu'on réfléchit circuit de proximité, on est obligé de considérer l'ensemble des composantes qui forment ce lien entre offre et demande, c'est-à-dire du producteur au consommateur. En tant que consommateur, où s'adresser pour obtenir une offre locale et comment l'identifier ? En tant que producteur, où rencontrer le consommateur et comment savoir quelles sont ses attentes ? Chaque atelier s'est efforcé, peu ou prou, de répondre à ces questions dans son périmètre d'investigation puisque dès l'origine, le défi fondamental et commun à ces 6 ateliers consiste à « mettre davantage de produits locaux dans l'assiette du consommateur ». Reste qu'à travers cette réflexion autour des circuits de proximité, s'impose rapidement la diversité des formes de production, de consommation, et de circuits/outils commerciaux.

422. Simplifier la relation producteur-consommateur

Les consommateurs montrent également des profils différents et, pourrait-on écrire, à chaque profil correspond une stratégie d'approvisionnement particulière. Pourquoi la grande distribution s'est-elle imposée ? Parce qu'elle permet notamment d'optimiser le temps consacré à l'achat alimentaire. Cet impératif s'impose également aux restaurateurs, prêts à travailler des produits locaux à condition de ne pas avoir à signer de multiples bons de commande destinés à autant de producteurs. Cette perspective renvoie, une fois de plus, au regroupement de l'offre, à la mise en réseau, à la coordination entre opérateurs.

423. Le débat du jour : les marchés de plein vent

Rares sont les participants à cet atelier sans point de vue sur ce sujet. Que ce soit le producteur qui déplore les difficultés rencontrées pour obtenir un emplacement ou le consommateur qui ne sait pas quel étal propose vraiment des produits locaux faute de signalétique appropriée. On peut noter aussi une concurrence entre producteurs et commerçants alors que tous font fonctionner l'économie.

On observe aussi que de nombreuses communes veulent disposer d'un marché mais que les exigences de l'agriculture obligent le producteur à se concentrer sur les créneaux de meilleure affluence.

Toutefois, les participants de l'atelier s'accordent sur le fait que les marchés de plein vent sont des lieux de vente formidables, qui permettent une vraie mise en relation entre producteurs et consommateurs. Peut-être alors faudrait-il réfléchir à leur harmonisation par bassin de consommation ou entité territoriale, à une information claire et commune qui aiderait le consommateur à mieux s'orienter, à une mutualisation, entre producteurs, de moyens humains ou matériels (un camion frigorifique par exemple) afin de réaliser des économies d'échelle ? Peut-être aussi faut-il plaider en faveur d'un « carreau des producteurs » au sein des marchés les plus attractifs ?

424. Pour résumer :

Développer les circuits de proximité implique une mise en dynamique de l'ensemble de la chaîne qui relie le producteur au consommateur final, ce que pourraient résumer les éléments suivants :

- Il faut que le producteur ait connaissance d'une demande en produits locaux et donc, que cette demande lui soit correctement répercutée,
- Qu'il soit formé à la vente et/ou qu'il ait accès aux formes et points de vente et donc, que la formation des porteurs de projet délivre ce « savoir-vendre »,
- Mais aussi que les lieux de vente physiques soit à sa portée et qu'il puisse y trouver sa place,
- Que le consommateur soit incité à consommer local, qu'il trouve et reconnaisse sans problème cette offre locale,
- Et enfin, au-delà de la relation directe entre ces deux parties, que les transformateurs (artisans, restaurateurs) et autres commerçants de détail ou organisateurs d'événements fassent le choix du local et puissent s'approvisionner sans difficulté.

L'élargissement de ce cercle vertueux, qui n'est pas sans déjà exister dans le territoire bien entendu, implique une analyse minutieuse des carences de l'offre/demande, ainsi qu'un renforcement général de l'accompagnement et la mise en relation des acteurs.

43. Les actions privilégiées par les participants

431. Observer et analyser

4311-Réaliser les études de marché à l'échelle du grand territoire de projet afin de mieux connaître les besoins et attentes des consommateurs, les capacités des producteurs, plateformes et transformateurs présents localement (voir aussi 3312).

4312-Recenser les besoins des producteurs en matière de vente : vente directe, plateformes, commerce de détail.

432. Coordonner

4321-Créer une instance de gouvernance et de coordination entre collectivités et professionnels afin de mieux identifier les besoins et les moyens à mettre en commun.

4322-Associer les chambres consulaires (CA, CCIG) aux projets de développement des circuits de proximité, et réfléchir à la complémentarité entre les différents acteurs et non à la concurrence.

4323-Inciter à une meilleure transformation locale des produits locaux pour gagner en valeur ajoutée.

433. Mettre en relation et former les acteurs

4331- Inciter à la mise en place de réseaux de producteurs, basés sur la proximité géographique, pour une mise en commun de moyens (équipement, moyens humains) ou une commercialisation via les équipements structurants (ex. : projet de « carreau des producteurs locaux au MIN de Grenoble), et dédier des moyens d'animation pour ce faire.

4332- Accompagner l'approvisionnement des structures commerciales (commerce de détail, traiteurs, restaurateurs et autres métiers de bouche) notamment via les équipements structurants, avec l'appui de technico-commerciaux.

4333- Evaluer et si besoin renouveler les expériences de « speed dating » et autres rencontres entre producteurs locaux/autres acteurs économiques.

4334- Appuyer la formation initiale des producteurs et autres porteurs de projet (transformateurs, artisans, cuisiniers) sur la partie commercialisation dans les réseaux de proximité (voir aussi 533).

4335- Mettre à disposition des producteurs des conseillers chargés d'aider à optimiser/anticiper leur stratégie commerciale (y compris règles d'hygiène, communication, etc.).

4336- Former les acteurs de l'aval (artisans, commerçants) à la fonction d'achat de produits locaux, y compris en circuit court, et de leur intérêt en terme de partage de valeur.

4337- Former des « ambassadeurs des produits locaux », différents des technico-commerciaux vus en 4332, à l'image des « ambassadeurs du tri », chargés d'informer sur les intérêts d'une consommation de produits locaux.

434. Développer la part de produits locaux dans les marchés de plein vent

4341-Sensibiliser les communes sur l'intérêt de permettre aux producteurs locaux de s'installer sur les marchés de plein vent, mais également de se coordonner entre communes voisines pour éviter la concurrence entre marchés.

4342-Inciter à la création d'une association (type Alliance pour les AMAP), médiatrice et interlocutrice entre les communes et les producteurs locaux pour favoriser leur installation sur les marchés, informer les consommateurs et faire le lien avec les placiers.

4343-S'inspirer des initiatives réussies pour mettre en place des carreaux de producteurs locaux, y compris dans les sites touristiques (stations).

4344-Encourager les regroupements de producteurs et la mutualisation de moyens (humains et techniques : véhicules, chaîne de froid...) de manière à leur permettre d'occuper plusieurs marchés tout en faisant des économies d'échelle (voir aussi 4332).

4345-Conforter le cadre juridique des marchés de producteurs.

4346-Promouvoir une bonne identification des producteurs locaux.

435. Développer les autres circuits de proximité

4351-Aider les agriculteurs à aménager des points de vente dans leur ferme et à le faire savoir par une signalétique adaptée en proposant aussi des produits d'autres producteurs ;

4352-Soutenir la création de nouvelles épiceries solidaires achalandées en produits bio locaux.

4353-Créer des lieux de vente de produits locaux à proximité immédiate des parkings relais et des gares ferroviaires et routières.

4354-Installer un grand magasin de produits locaux des 6 territoires réunis au centre de Grenoble ; ouvert aux artisans locaux et à l'artisanat d'art ; évaluer l'impact pour créer un réseau de magasins notamment vers les lieux touristiques (ex : grandes stations comme les Deux-Alpes).

4355-Développer l'approvisionnement local dans les manifestations culturelles et sportives ; conditionner une part des subventions publiques pour la tenue de ces événements au recours aux produits locaux.

4356-Aménager un véhicule/point de vente mobile pour organiser des tournées de vente de produits locaux dans les communes rurales (façon épicerie ambulante).

4357-Développer une veille aux initiatives issues des 6 territoires et au-delà.

436. Reconnaître - Labelliser

4362- Prévoir des moyens garantissant la traçabilité des produits.

4363- Eclairer les définitions : la mention « produit fermier » ne renvoie pas à une qualité environnementale ni au choix du système de production, par exemple ; réfléchir à ce que l'on veut labéliser en fin de compte : quelles pratiques pour quels changements ?

437. Communiquer et sensibiliser

4371- Poursuivre l'information générale des consommateurs de l'intérêt de consommer des produits locaux (intérêt économique, valeur ajoutée, emplois ; intérêt environnemental, écologique, paysager ; attractivité du territoire, santé...).

4372- Sensibiliser le grand public par tous les moyens : internet, PQR, publications des collectivités, publicité, visites de fermes, via les unions de quartiers, etc.

4373- Elargir cette promotion aux produits locaux non alimentaires pour concerner davantage de producteurs et d'utilisateurs, et faire jouer la réciprocité.

4374- Sensibiliser les scolaires (et donc leurs parents) aux produits locaux et aux circuits courts : découverte de produits à la cantine et lors de visites de ferme.

4375- Mutualiser une partie des moyens de sensibilisation à destination des professionnels, des particuliers, des collectivités et de leurs élus, à l'échelle des 6 territoires.

4376- Référencer dans un portail internet unique l'ensemble des informations sur les différents circuits de proximité, les producteurs, plateformes, artisans, transformateurs ; prévoir plusieurs entrées : particulier, professionnel, collectivité ; avec localisation géographique, horaires, types de produits, marques et labels, etc.

4377- Développer une application mobile pour localiser en temps réel les points de vente de produits locaux et leurs horaires d'ouverture.

4378- Montrer l'exemple d'un recours accru aux produits locaux par les collectivités, associations, structures d'appui à l'activité économique, etc., lors de leurs réunions, séminaires, journées portes ouvertes, cérémonies, buffets et autres pots de bienvenue (voir aussi 6357).

4379- Promouvoir les sociétés de services et autres traiteurs exemplaires dans leur recours aux produits locaux (concours et trophées par ex.).

438. Innover

4381- Faciliter l'innovation : produits, transformation, packaging, services, communication...

4382- Valoriser l'innovation du producteur au consommateur : trophées, salons, foires etc.

4383- Coopérer avec les loueurs de gites, appartements et autres hébergements saisonniers pour mettre à disposition une gamme de produits locaux (prestation à inclure dès la location).

4384- Faciliter la logistique et la livraison des circuits de proximité en étudiant un partenariat avec Trans'Isère : transport du fret en soutes avec colisage et glacières adaptées.

4385- Réaliser un maillage interterritorial du transport des produits locaux en recourant à des véhicules réalisant, pour d'autres raisons, des liaisons sur des parcours et à des horaires fixes (« co-voiturage fret »).

4386- Créer une monnaie locale ou adapter des formes existantes pour des achats locaux de produits locaux, à l'exemple de l'éléf monnaie locale et citoyenne du bassin chambérien, ou des chèques-cadeaux en Chartreuse.

439. Actions transversales ou renvoyant à d'autres ateliers

- Accompagner/ soutenir la création d'équipements locaux de transformation (laboratoires pour la viande, les produits laitiers...), plateformes ou réseaux de transformateurs à l'échelle territoriale appropriée (→ Atelier n° 3) ;
- Former les cuisiniers et autres porteurs de projet (transformateurs, artisans) au travail des produits locaux et bio (voir aussi 533) ;
- Evaluer l'empreinte énergie-carbone des circuits courts sous leurs différentes formes ;

44. Synthèse de l'atelier

441. Un résumé en trois mots-clés

Sensibiliser : *sensibiliser* chaque acteur des circuits de proximité aux attentes des autres. Sensibiliser les collectivités aux attentes des producteurs sur les marchés de plein vent. Sensibiliser les producteurs à celles des consommateurs.

Faire savoir : *faire savoir* qu'un produit local possède plusieurs vertus, de la création d'emploi à l'identité locale. Faire-savoir que ces produits sont disponibles, de qualité, abondants, diversifiés.

Faciliter : *faciliter* l'accès aux produits locaux pour les professionnels et pour les particuliers, faciliter la logistique et l'approvisionnement.

442. Sélection de dix actions

N° renvoi au texte	Dénomination de l'action
4321	Créer une instance de gouvernance et de coordination entre collectivités et professionnels afin de mieux identifier les besoins et les moyens à mettre en commun.
4332	Inciter à la mise en place de réseaux de producteurs, basés sur la proximité géographique, pour une mise en commun de moyens (équipement, moyens humains) ou une commercialisation via les équipements structurants (ex. : projet de « carreau des producteurs locaux au MIN de Grenoble), et dédier des moyens d'animation pour ce faire.
4335	Mettre à la disposition des producteurs des conseillers chargés de les aider à optimiser/anticiper leur stratégie commerciale (y compris règles d'hygiène, communication, etc.).
4341	Sensibiliser les communes sur l'intérêt de permettre aux producteurs locaux de s'installer sur les marchés de plein vent, mais également de se coordonner entre communes voisines pour éviter la concurrence entre marchés.
4344	Encourager les regroupements de producteurs et la mutualisation de moyens (techniques : véhicules, chaîne de froid et humains) de manière à leur permettre d'occuper plusieurs marchés tout en faisant des économies d'échelle (voir aussi 4332).
4354	Installer un grand magasin de producteurs locaux des 6 territoires au centre de Grenoble ; ouvert aux artistes locaux et à l'artisanat d'art ; évaluer l'impact pour étendre vers les grandes stations (les Deux-Alpes par ex.).
4376	Référencer dans un portail internet unique l'ensemble des informations sur les différents circuits de proximité, les producteurs, plateformes, artisans, transformateurs ; prévoir plusieurs entrées : particulier, professionnel, collectivité ; avec localisation géographique, horaires, types de produits, marques et labels, etc.
4378	Montrer l'exemple d'un recours accru aux produits locaux par les collectivités, associations, structures d'appui à l'activité économique, etc., lors de leurs réunions, séminaires, journées portes ouvertes, cérémonies, buffets et autres pots de bienvenue.
4384	Faciliter la logistique et la livraison des circuits de proximité en étudiant un partenariat avec Trans'Isère : transport du fret en soutes avec colisage et glacières adaptées.
4386	Créer une monnaie locale ou adapter des formes existantes pour des achats locaux de produits locaux, à l'exemple de l'éléf monnaie locale et citoyenne du bassin chambérien, ou des chèques-cadeaux en Chartreuse.

5.

Développer la part de produits de proximité et biologiques dans la restauration collective

Restitution de l'atelier de Méaudre, le 29 septembre 2015

51. Présentation synthétique du diagnostic

Il ne s'agit pas, ici, de présenter de manière exhaustive toutes les actions conduites dans le périmètre des six territoires et relatives à la thématique de l'atelier, mais d'illustrer concrètement cette-ci, afin de faciliter la réflexion des participants.

Il faut noter, tout d'abord, que le développement du recours aux produits de proximité et bio dans la restauration collective a été historiquement soutenu par le Conseil départemental de l'Isère (collèges), et de la Région Rhône-Alpes (lycées). De nombreuses collectivités ont pris le relais dans leur domaine de compétence, certaines s'impliquant au niveau des écoles, des crèches, centres de loisirs ou maisons de retraite. Il reste pourtant difficile d'estimer la portée générale de ces initiatives en l'absence de tableau de bord permettant de mesurer le niveau de couverture assuré par ces produits de proximité.

Plus particulièrement, les actions conduites autour de la thématique *Développer la part de produits de proximité et biologiques dans la restauration collective*, identifiées par Solagro (prestataire en charge de l'établissement du diagnostic), s'articulent autour des entrées suivantes :

- **L'accompagnement des collectivités**, dans l'objectif de sensibiliser les responsables des établissements scolaires, d'hébergement de personnes âgées, d'accueil de jeunes enfants, de centres de loisirs (en Pays Voironnais ou dans le Grésivaudan par exemple) ou à l'instar du programme d'actions Alimentation Santé Territoires mis en œuvre dans le Vercors.
- **Le regroupement des producteurs autour des plates-formes** telles que Manger Bio Isère (40 producteurs et un chiffre d'affaire de 1,5 M€), Isère A Saisonner, Récolter (cette dernière plutôt dans le nord du département) ; à noter également la réflexion conduite par le PNRV qui a conclu à l'inopportunité de créer une plateforme à l'échelle du massif, au constat de l'existence de liens privilégiés entre les producteurs et les acteurs de la restauration collective, et de l'activité des plateformes déjà en place qui viennent d'être évoquées.
- **Les opérations spécifiques aux cantines des collèges et lycées** et, plus largement, le soutien apporté par le Conseil départemental de l'Isère et le Conseil régional Rhône-Alpes.
- **L'adhésion à la charte Un Plus Bio** portée par le Club des Territoires éponyme, dont le PNR du Vercors est membre fondateur (aux côtés des Conseils départementaux de l'Isère et de la Drôme), et dont les villes de Grenoble et Vizille sont également membres (30 à 50% des

repas servis dans les cantines scolaires de la ville de Grenoble recourent au bio, avec pour objectif d'atteindre 100 %).

S'ajoute également le recours aux équipements structurants, à l'instar de la légumerie installée à l'initiative du Pays Voironnais et de Grenoble-Alpes Métropole (voir Atelier n° 3).

Pour plus d'informations on se réfèrera au *Diagnostic de situation* établi par Solagro.

52. Le constat dressé par les participants

521. L'offre

En premier lieu, le point de vue du producteur s'exprime à travers une double nécessité : un engagement sur les volumes et un prix rémunérateur.

Concernant ce dernier, la restauration collective est souvent perçue comme « le parent pauvre » des débouchés de la production agricole. Les niveaux de prix proposés paraissent souvent trop bas et pas assez rémunérateurs aux agriculteurs. La cause est à rechercher dans la volonté, pour les responsables de la restauration collective, de contenir le prix d'un service qui pourtant ne reflète que partiellement le contenu de l'assiette. Car, pour paraphraser une participante, ce qui coûte cher, à la cantine, c'est tout l'accompagnement de la pose méridienne, à commencer par le personnel.

Pour d'autres producteurs, la restauration collective leur paraît juste inatteignable. Les procédures leur semblent confuses, peut-être faute de les avoir examinées avec soin, ou bien par manque d'une information qui serait remontée efficacement jusqu'à eux.

En tout état de cause, les producteurs ont besoin d'engagement sur les volumes et souhaitent un dispositif rémunérateur.

De l'avis général enfin, le problème ne se pose pas au niveau des volumes produits. Pour la majorité des participants, si la demande s'exprime clairement, l'offre suivra sans problème.

522. La demande

Premier constat : de nombreux établissements et non des moindres (hôpitaux, établissements pour personnes âgées) dépendent de groupements d'achat dont le critère de choix est bien souvent le prix.

De plus, de nombreux personnels de cuisines centrales n'ont pas reçu la formation adéquate pour transformer des produits locaux et de saison, et sont parfois imprégnés sur le plan culturel de stéréotypes les concernant. D'autres, bien formés ou intéressés à la question, ne disposent pas du temps nécessaire à la mise en œuvre de ces produits.

A noter que ce déficit de sensibilisation va au-delà du personnel en cuisine. Il concerne l'économiste au même titre que le chef d'établissement.

De plus l'intérêt de la consommation de produits locaux n'est pas partagé par tous les élus.

Deuxième constat : le code des marchés publics ne facilite pas l'introduction de produits locaux dans les repas. en gestion directe, un marché ne peut imposer de critère « localiste ». Il peut cependant faire référence aux IGP et autres AOP. En gestion concédée en revanche, il semble que le concédant puisse l'imposer dans le marché passé avec la société de restauration.

Quant aux restaurants d'entreprise, dont un participant note que « l'on mange fort bien dans certains d'entre eux parce qu'on y met le prix », rien n'interdit d'intégrer au cahier des charges cette volonté de servir des aliments produits localement.

S'ajoute un dernier élément de constat : celui portant sur l'équipement des cuisines des établissements de restauration collective, qui ne serait pas toujours adapté ou en capacité de façonner des repas à partir de produits locaux frais.

523. Le débat du jour : de quelle(s) qualité(s) parle-t-on ?

A noter que plusieurs participants souhaitent débattre autour de la notion de « qualité », mot-clé qui ressort au premier rang avec celui de « santé » lors de l'exercice qui leur a été consacré pendant le séminaire du 10 septembre. « *En quoi un produit local serait-il forcément de qualité, s'interroge l'un d'entre eux ? De quelle qualité parle-t-on ?* » (Esthétique, gustative, nutritionnelle, sanitaire, environnementale, etc.). « *En quoi le « label qualité » serait-il l'apanage de la bio* », lui rétorque une autre ? Cet atelier, qui n'en n'avait pas la vocation, n'a pas tranché. Mais il ne mésestime pas pour autant ce questionnement, lié d'une manière ou d'une autre aux notions d'évolution et d'évaluation des pratiques. Une phrase a été prononcée qui pourrait résumer la recherche d'un consensus : « *mettre des produits locaux dans l'assiette, si possible bio* ».

Concernant les besoins en évaluation, il est fait mention en 51 de « *l'absence de tableau de bord permettant de mesurer le niveau de couverture assurée par ces produits de proximité* ». Une évaluation repose sur des critères et des indicateurs. Le choix de mise en œuvre d'un système d'évaluation, s'il venait à se confirmer, devra soigneusement traiter une question qui s'avère de haute sensibilité.

524. Pour résumer :

- Des producteurs en capacité de produire en qualité et en quantité, mais peu séduits par un marché qui leur paraît hors de portée ou peu attractif en l'absence de l'assurance d'un engagement sur les volumes qu'ils jugeraient suffisant,
- Des responsables de restauration collective dont le coût du service rendu dicte souvent les choix, parfois peu sensibilisés ou peu formés à la question et donc peu susceptibles de s'en emparer spontanément,
- Des incertitudes sur les plans juridiques (marchés publics) ou techniques (équipement des cuisines).

Force est de reconnaître, cependant, que plusieurs dizaines d'acteurs de la filière ont su surmonter ces difficultés, et qu'un certain nombre de solutions opérationnelles sont en place (par ex. les outils et équipements structurants à l'instar des plateformes et la légumerie citée supra).

53. Les actions privilégiées par les participants

531. Rapprocher l'offre de la demande

5311-Mutualiser les moyens à l'échelle du grand territoire, entre intercommunalités, notamment en termes d'évaluation des besoins : Plan d'approvisionnement territorial (une des clés de l'amélioration de la situation existante repose sur une bonne identification des besoins en volumes et en diversité des produits), y compris besoins en transport (livraisons en commun pour favoriser l'activité des plateformes).

5312-Susciter l'engagement des responsables locaux de RHD sur les volumes pour faciliter l'implication et l'engagement des producteurs dans ces filières d'approvisionnement.

5313-Renforcer et optimiser les outils structurants, qui permettent de résoudre plusieurs difficultés : les plateformes, par le nombre d'acteurs qu'elles regroupent, peuvent peser dans les négociations, tout en apportant la garantie des volumes. Elles rejoignent les équipements structurants (légumerie par ex.) dans la mise à disposition de produits visant à faciliter le choix/la mise en œuvre dans la restauration collective.

5314-Installer des magasins de producteurs à destination des professionnels de la RHD 5315-Capitaliser et établir un référentiel des pratiques visant à augmenter la part des produits locaux dans la restauration collective.

5316-Accompagner les porteurs de projets agricoles, les former aux modalités de la RHD.

5317-Travailler avec les organismes économiques départementaux (coopératives céréalières et laitières), en vue d'accroître l'offre en produits locaux à destination de la RHD.

5318-Identifier les besoins en équipements de transformation des produits locaux frais dans les cuisines de la RHD, et proposer des aides à l'investissement proportionnées.

532. Donner de la visibilité, promouvoir les produits locaux

5321-Améliorer la lisibilité et la visibilité de l'offre à travers les annuaires de producteurs et les guides de fournisseurs notamment à destination de la restauration hors domicile (RHD), de manière à disposer d'un portail unique à l'échelle du grand territoire, susceptible de faciliter la recherche, l'identification des produits, et d'en découvrir de nouveaux.

5322-Créer un label type Ecocert, pour certifier les cuisines de la restauration collective incorporant une part importante de produits locaux (une réflexion est en cours entre la Chambre d'agriculture et ADABio).

533. Former, informer les acteurs concernés

5331-Poursuivre voire amplifier le conseil aux collectivités, notamment sur le plan méthodologique, afin d'inciter les responsables à incorporer davantage de produits locaux et de qualité dans l'assiette des consommateurs.

5332-Informer/sensibiliser les décideurs et élus, responsables et groupements d'achat, ainsi que les producteurs sur l'utilité et la possibilité d'une incorporation de produits locaux dans la restauration collective

5333-Introduire dans la formation des futurs restaurateurs l'acquisition d'un savoir-faire en matière d'approvisionnement et d'utilisation des produits locaux dans la RHD.

5334-Sensibiliser les consommateurs de la RHD (notamment les enfants et leurs parents) sur les intérêts d'un approvisionnement local.

534. Faire du « consommer local » un levier d'insertion

5341-Réfléchir au rapprochement entre les circuits courts et l'insertion par l'activité économique : comment leurs modèles économiques respectifs peuvent-ils s'emboîter ?

535. Mesurer les progrès, évaluer les pratiques

5351-Mesurer l'évolution des pratiques (monitoring) portant sur les quantités et la qualité des produits.

54. Synthèse de l'atelier

541. Un résumé en trois mots-clés

Identifier : *identifier* les besoins des donneurs d'ordre de la restauration collective publique ou privée, identifier les producteurs auprès desquels s'approvisionner.

Rapprocher : *rapprocher* l'offre et la demande, des consommateurs et des producteurs, *rapprochement* des producteurs entre eux dans les plateformes afin de massifier et diversifier l'offre.

Annuaire mettre à jour les *annuaires* de producteurs à l'échelle des 6 territoires, sous format papier ou électronique, permettant un meilleur approvisionnement en produits locaux notamment dans la restauration collective.

542. Sélection de dix actions

N° renvoi au texte	Dénomination de l'action
5311	Produire un Plan d'approvisionnement territorial comportant l'évaluation des besoins en restauration collective (quantités et qualités)
5312	Susciter un engagement des responsables locaux de RHD sur les volumes pour faciliter l'implication et l'engagement des producteurs
5313	Renforcer et optimiser les outils structurants tels les plateformes, qui peuvent peser dans les négociations et apporter la garantie des volumes
5316	Accompagner les producteurs et porteurs de projets, les former aux modalités de la RHD
5321	Améliorer la lisibilité et la visibilité de l'offre à travers les annuaires de producteurs et les guides de fournisseurs notamment à destination de la RHD, et en croisant ceux-ci de manière à disposer d'un portail unique à l'échelle du grand territoire
5322	Créer un label type Ecocert, pour certifier les cuisines de la restauration collective incorporant une part importante de produits locaux (une réflexion est en cours entre la Chambre d'agriculture et ADABio)
5331	Poursuivre voire amplifier le conseil aux collectivités, notamment sur le plan méthodologique, afin d'inciter les responsables à incorporer davantage de produits locaux et de qualité dans l'assiette des consommateurs
5332	Informer/sensibiliser les décideurs et élus, responsables et groupements d'achat, ainsi que les producteurs sur les intérêts et la possibilité d'une incorporation de produits locaux dans la restauration collective
5341	Réfléchir au rapprochement entre les circuits courts et l'insertion par l'activité économique
5351	Mesurer l'évolution des pratiques (monitoring) portant sur les quantités et la qualité des produits.

6.

Mobiliser, sensibiliser et accompagner les acteurs aux changements de pratiques alimentaires et professionnelles

Restitution de l'atelier de Moirans, le 19 octobre 2015

61. Présentation synthétique du diagnostic

Au sein des 6 territoires de projet nombreuses sont les actions de valorisation des productions locales auprès des acteurs aval de la filière agricole, et notamment des consommateurs professionnels ou non. Ces actions prennent une grande diversité de formes que recouvrent pratiquement tous les champs ouverts par les précédents ateliers. La sélection d'initiatives décrites ci-dessous dans la thématique *Mobiliser, sensibiliser et accompagner les acteurs aux changements de pratiques alimentaires et professionnelles* s'efforce de rester en dehors des champs précédents, en mettant l'accent sur plusieurs outils :

- **Les outils pédagogiques et de communication,**
- **Les actions pédagogiques proprement dites,**
- **La formation des acteurs à l'utilisation des produits locaux.**

Ne sont donc pas évoquées les actions de communication mettant en valeur un type de production, une exploitation agricole, un bouquet de produits, etc., telles qu'ils apparaissent dans les documents promotionnels distribués sur les marchés ou dans les points de vente, ni les articles de presse et autres dossiers consacrés aux produits de terroir dans les bulletins d'information des collectivités par exemple.

Les **outils de communication** se présentent tout d'abord sous la forme d'annuaires de producteurs et/ou de produits locaux. La plupart des territoires en disposent, les éditent sous format papier et, bien entendu, les publient sur internet.

Les **outils pédagogiques** sont parfois assimilables à un véritable kit pédagogique, à l'instar de la combinaison de supports développés dans le Vercors, associant la mallette pédagogique *Alimentation-Santé-Territoire* destinée aux centres de vacances, le jeu de plateau « Le Vercors dans mon assiette », le cahier « Manger Vercors, des agriculteurs, des produits, un territoire » et son poster magnétique, ainsi qu'un ensemble de 12 fiches-recettes vantant les produits locaux.

Parmi les **actions pédagogiques** prennent place la sensibilisation des scolaires (plusieurs collectivités soutiennent l'opération « la semaine du goût » : dans le Voironnais, 15 écoles ont été accompagnées chaque année avec mise à disposition d'une diététicienne pour bien manger et manger local, une visite de ferme et la création d'un jardin potager à l'école ; en Chartreuse, le PNR propose des accueils de classes dans les fermes), ou celle des centres de vacances, dans le Vercors en particulier avec le programme AST évoqué plus haut. Enfin, toujours au titre des actions pédagogiques,

signalons le défi des « Familles à alimentation positive », mené par l'ADABlo sur le territoire du Pays Voironnais avec pour objectif d'augmenter la part des produits bio et locaux à budget alimentaire constant.

La **formation des acteurs à l'utilisation des produits locaux** s'illustre, une nouvelle fois, par le programme multi cibles Alimentation-Santé-Territoire. Depuis 2011 le PNRV anime, en partenariat avec plusieurs organisations (AFRAT, CNFPT, DCCS-38), des ateliers-cuisine destinés aux hébergeurs-restaurateurs, et organise la formation des agents des collectivités et celle des personnels de centres de vacances autour de la question de l'alimentation de qualité et de proximité.

Pour plus d'informations on se référera au *Diagnostic de situation* établi par Solagro.

62. Le constat dressé par les participants

621. Répondre au *pourquoi* (pourquoi consommer local ?)

Démultiplier le recours aux produits locaux implique que les consommateurs en adoptent l'usage à la maison, au restaurant et à la cantine. Pourquoi le feraient-ils ? Parce que c'est bon au goût, au plan nutritionnel et pour le territoire. Il s'agit alors de leur donner les clés de compréhension, et puisque les enfants sont souvent des prescripteurs familiaux, le leur faire découvrir dès le plus jeune âge.

Ensuite viendra le temps de l'information à l'appui d'une palette d'outils de communication allant de la promotion des avantages apportés par ces produits par les exploitants eux-mêmes lorsqu'ils pratiquent la vente directe, à la formation de chaque strate des filières agricoles et alimentaires, en passant par la « toile » et son abondance vecteurs d'opinion. Attention cependant à la qualité et à la quantité des messages : « Trop d'informations nuit à l'information ». Informer donc, mais pas n'importe comment : à l'appui d'une véritable stratégie. C'est un premier repère.

622. Répondre au *comment* (comment consommer local ?)

En dépit d'un attachement réel des Français à l'art de la table et des repas que l'on y partage, les ventes de plats préparés n'en finissent pas d'augmenter. En conséquence, le temps moyen passer à cuisiner chez soi perd une ou deux minutes chaque année et, paraît-il, le savoir-cuisiner les produits frais s'estompe aussi. Autre particularisme : 98% de nos concitoyens fréquentent les hyper et supermarchés, mais plus de la moitié d'entre eux font leurs courses dans plusieurs points de vente. C'est donc à ce double défi qu'une stratégie visant à incorporer des produits locaux dans l'assiette des consommateurs doit s'attaquer : l'aider à repérer, parmi l'abondance des produits mis à l'étalage, les plus vertueux d'entre eux pour le territoire et ses grands équilibres ; montrer qu'il n'est pas très compliqué –et pas ruineux non plus- de manger frais et local au moins en partie. Ce message adressé au grand public comme aux acteurs professionnels par les participants à l'atelier constitue leurs second et troisième repères.

623. Le débat du jour : quelle identité gastronomique ?

Comme chacun sait, la gastronomie constitue un puissant marqueur territorial. Il n'existe pas aujourd'hui de gastronomie des 6 territoires réunis. Pour certains participants, il n'est pas évident que l'on puisse en créer une, tant les produits locaux manquent de diversité pour ce faire.

D'autres en revanche l'envisagent assez bien, car justement la cuisine de ce terroir-ci est loin de manquer de diversité. « Peut-être faut-il la revisiter, et demander à des chefs réputés de lui donner ses lettres de noblesse », s'interrogent-ils. Toujours est-il que l'idée est séduisante : partout où elle est mise en œuvre elle produit des résultats surprenants.

624. Pour résumer :

Si, pour de nombreux participants, l'éducation des consommateurs est fondamentale, ils n'oublient pas pour autant que parmi ces derniers figurent tous les acteurs des filières agricoles et alimentaires. Les transformateurs en font partie, tout comme la grande et petite distribution ou les entreprises de

logistique. Autant de parties prenantes qu'il faut convaincre, et donc auxquelles il faut s'adresser par de multiples canaux d'information et autant de messages différenciés.

La question fondamentale est donc la suivante : quels moyens pourraient-ils être mis en commun à cette échelle, de manière à constituer l'ossature d'un plan d'action global que la diversité des parties prenantes, riches de leurs productions, leurs contextes locaux et l'originalité de leurs messages déclinent comme bon leur semble ? Cet atelier n'a pas la prétention d'apporter une réponse définitive, mais les actions que ses participants préconisent témoignent de cette préoccupation.

63. Les actions privilégiées par les participants

631. Eduquer et former le public et les jeunes

6311-Eduquer les jeunes enfants au goût et au « bien manger » au cours d’ateliers de cuisine-et de dégustation ; montrer au jeune public la réalité de la diversité des produits lors de la découverte des marchés locaux, y compris sur le plan visuel (« légumes tordus ») ; ne pas réserver les visites de fermes aux maternelles, mais aussi primaires (cours élémentaires et moyens), car ils retiennent mieux les messages complexes.

6312-Inciter à l’animation d’ateliers « potager » dans l’enceinte des établissements scolaires dans les temps d’activité périscolaires (voir aussi 2312).

6313-Concevoir des animations « découverte » dans l’enceinte ou à proximité des établissements mais hors temps scolaires, en direction des parents (voir 5334).

6314-Enseignement général et agricole : préparer aux projets professionnalisant, enseigner ce que représente l’agriculture aujourd’hui : diversité des formes, externalités, etc., dans une perspective systémique et interdisciplinaire alternant théorie et pratique (lien agriculture-alimentation-territoire, socio-économie, environnement, tendances à l’œuvre, grands enjeux...)

6315-Accompagner les formateurs, sensibiliser les enseignants et co-construire des programmes pédagogiques avec les professionnels, par exemple dans le cadre du projet Mon lycée (ou mon collège) mange bio.

6316-Organiser largement à l’échelle des 6 territoires des défis ludiques ou créatifs en lien avec les changements de comportements alimentaires : « Cuisinez les saveurs d’ici », « Familles à alimentation positive », etc.

6317-Forgier et valoriser une identité gastronomique à l’échelle des 6 territoires, en organisant la mise en valeur des produits locaux à travers un concours de chefs notamment.

632. Former les professionnels

6321-Former les professionnels pour un recours à davantage de produits locaux de haute qualité nutritionnelle, gustative et environnementale (voir 2321).

6322-Former les professionnels sur les exigences réelles de la réglementation sanitaire (sécurité sanitaire, hygiène alimentaire avec DSV et DDPP, afin de lever l’a priori qui bloquent parfois les professionnels (crainte de ne pouvoir y parvenir).

6323-Former les professionnels alimentaires à l’usage des produits locaux (où et comment s’approvisionner, comment les valoriser, comment en faire un argument de vente). Ces ateliers pourraient se dérouler dans certains marchés de plein vent, des fermes, etc. (voir aussi 5333).

6324-Réfléchir à l’opportunité de former des animateurs chargés de la promotion des produits locaux sur le modèle des guides-compoteurs pour favoriser l’essaimage.

633. Echanger, accompagner et soutenir

6331- Organiser des rencontres entre professionnels amont-aval pour faciliter l'approvisionnement local, sans oublier d'y intégrer les acteurs intermédiaires (intendants, logisticiens, grossistes) (voir 5321).

6332- Croiser les regards sur les contraintes et exigences respectives des différents acteurs des filières agricoles et alimentaires (saisonnalité, hygiène et sécurité, logistique et conditionnement...), par ex. en organisant des visites de fermes pour les distributeurs et les transformateurs, des visites de restaurants pour les agriculteurs, etc.

6333- Explorer à l'échelle des 6 territoires une articulation entre les différents modes de distribution adaptés aux réalités socio-économiques, du commerce de proximité aux hypermarchés en passant par les marchés de plein vent et autres magasins de producteurs.

6334- Démocratiser l'accès aux produits locaux (localisation et facilité d'accès aux points de vente y compris par transports en commun, épiceries solidaires, etc.).

6335- Développer des outils collectifs adaptés de transformation, conditionnement et distribution des produits locaux auprès des acheteurs de proximité ; pourraient être réfléchis avec les plateformes de producteurs (voir aussi 5313 & 5321).

6336- Organiser des échanges de biens ou de services entre professionnels et particuliers, notamment pour limiter le gaspillage (en cas de surproduction par exemple).

6337-Accompagner les professionnels de l'aval à mieux définir et anticiper leurs besoins en matières premières locales (caractériser la demande) (voir aussi 531).

6338-Soutenir les activités agritouristiques qui permettent un lien direct entre producteurs et consommateurs.

6339- Soutenir des regroupements de producteurs locaux pour leur permettre d'écouler leur production sur les marchés de plein vent (moins de temps de présence = économies d'échelle).

634. Identifier

6341-Permettre une meilleure identification des produits locaux à l'échelle des 6 territoires réunis/du département de l'Isère/du Dauphiné.

6342-Créer une signalétique commune aux acteurs des filières amont-aval du territoire, avec affichage du recours aux produits locaux (voir aussi 5321 & 5322).

635. Communiquer

6351-Mutualiser des campagnes de sensibilisation type « Mettons l'Isère dans nos assiettes » ou « Manger bio et local c'est l'idéal », à déployer ensuite au niveau territorial et local.

6352-Communiquer sur les idées reçues au sujet de l'agriculture biologique (c'est cher, c'est moche, on n'en trouve pas partout, etc.).

6353-Communiquer sur les avantages des produits de proximité, frais, de saison, agro écologiques (diététique, environnement, socio-économie, etc.) ; montrer la différence entre prix

et coût (le prix pour le producteur et le consommateur, le coût pour la société et l'environnement).

6354-Communiquer sur la répartition de la valeur économique du champ jusqu'à l'assiette, au gré des intermédiaires de la transformation et de la distribution, entre filières courtes et longues.

6355-Communiquer sur les changements de comportements (la qualité à coûts raisonnés, cela dépend beaucoup de ce que l'on met dans l'assiette) ; favoriser un (ré)apprentissage du « bien cuisiner » les produits frais, la viande, les légumes tordus et oubliés, fiches-recettes à la clé.

6356-Distribuer des kits d'accueil des nouveaux arrivants dans les communes, avec un annuaire des producteurs et des points de vente de produits locaux.

6357-Intégrer systématiquement aux événements publics une distribution/vente de produits alimentaires locaux, et le promouvoir ; organiser (collectivités) des événements spécifiques de découvertes de la production locale.

6358-« Raconter » la production agricole locale dans les bulletins des collectivités.

6359-Sensibiliser les consommateurs par tous les moyens disponibles, y compris télévisions locales, bandeaux et autres fenêtres pop-up dans les sites internet institutionnels, etc.

636. Actions transversales ou renvoyant à d'autres ateliers

- Accompagner les collectivités sur les marges de manœuvre en rapport avec les contraintes des marchés publics (→ Atelier n° 5).
- Favoriser des réseaux ouverts de producteurs pour obtenir des informations et appuis techniques pour des pratiques agricoles de haute qualité (→ Atelier 3).
- Mener des actions de plaidoyer en faveur d'un recours aux produits locaux, si possible bio, auprès des instances nationales et européennes.
- Intégrer le sujet de l'alimentation dans la multifonctionnalité de l'espace urbain (nouveaux quartiers ou opérations d'aménagement) afin de limiter les déplacements motorisés (des professionnels, des consommateurs) (voir également 231).

64. Synthèse de l'atelier

641. Un résumé en trois mots-clés

Signalétique : un meilleur discernement des professionnels de la filière aval et des consommateurs en faveur des produits locaux implique une *signalétique* appropriée.

Cuisiner : même si les pratiques alimentaires des Français résistent à l'uniformisation, le recours aux produits locaux demande d'apprendre ou de réapprendre à cuisiner. Constatation valable pour les particuliers comme pour les professionnels.

Comportement : incorporer davantage de produits locaux dans l'assiette du consommateur, c'est aussi une affaire de changement de *comportement*.

642. Sélection de dix actions

N° renvoi au texte	Dénomination de l'action
6314	Enseignement général et agricole : préparer aux projets professionnalisant, enseigner ce que représente l'agriculture aujourd'hui : diversité des formes, externalités, etc., dans une perspective systémique et interdisciplinaire alternant théorie et pratique (lien agriculture-alimentation-territoire, y compris socio-économie, environnement, tendances à l'œuvre, grands enjeux)
6317	Forger et valoriser une identité gastronomique à l'échelle des 6 territoires, en organisant la mise en valeur des produits locaux
6324	Former les professionnels à la cuisine des produits locaux (où et comment s'approvisionner, comment les cuisiner, comment les valoriser, comment en faire un argument de vente) (voir aussi 5333)
6331	Organiser des rencontres entre professionnels amont-aval pour faciliter l'approvisionnement local, sans oublier d'y intégrer les acteurs intermédiaires (intendants, logisticiens, grossistes) (voir 5321)
6332	Croiser les regards sur les contraintes et exigences respectives des différents acteurs des filières agricoles et alimentaires (saisonnalité, hygiène et sécurité, logistique et conditionnement...)
6334	Démocratiser l'accès aux produits locaux (localisation et facilité d'accès aux points de vente y compris par transports en commun, épiceries solidaires, etc.
6337	Accompagner les professionnels de l'aval à mieux définir et anticiper leurs besoins en matières premières locales (caractériser la demande) (voir aussi 531)
6341	Permettre une meilleure identification des produits locaux à l'échelle des 6 territoires réunis/du département de l'Isère/du Dauphiné
6351	Mutualiser la conception et la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation type « Mettons l'Isère dans nos assiettes » ou « Manger bio et local c'est l'idéal », à déployer ensuite au niveau territorial et local
6357	Intégrer aux événements publics une distribution/vente de produits alimentaires locaux, et le promouvoir ; organiser (collectivités) des événements spécifiques de découvertes de la production locale



Acronymes & abréviations

AB	Agriculture biologique
ADABEL	Association pour le développement de l'agriculture de Belledonne
ADABio	Association pour le développement de l'agriculture biologique
ADDEAR	Association Départementale pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural
AEP	Alimentation en eau potable
AFA	Association foncière agricole
AFP	Association foncière pastorale
AFRAT	Association pour la formation des ruraux aux activités du tourisme
AOP	Appellation d'origine protégée
AST	Programme Alimentation Santé Territoire (Vercors)
CA	Chambre d'agriculture
CCIG	Chambre de commerce et d'industrie
CMA	Chambre des métiers et de l'artisanat
CLI	Comité local d'installation
CNFPT	Centre national de la fonction publique territoriale
DCCS-38	Délégation départementale de la cohésion sociale de l'Isère
DDPP	Direction départementale de la protection des populations
DSV	Direction des services vétérinaires
ERC	Evier Réduire Compenser
EPFL	Etablissement public foncier local
ESS	Economie sociale et solidaire
FDSEA	Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
FIDA	Fonds intercommunal de développement agricole
GFA	Groupement foncier agricole
GIEE	Groupements d'intérêt écologique et économique
IGP	Indication géographique protégée
GIP	Groupement d'intérêt public
JA	Jeunes agriculteurs
LAAF	Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt
MAEC	Mesures agro-environnementales et climatiques
M€	Million d'euros
Md€	Milliard d'euros
MIN	Marché d'intérêt national
PAEC	Projet agro-environnemental et climatique
PAEN	Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains
PCAET	Plan climat air énergie territorial
PCET	Plan climat énergie territorial
PLU	Plan local d'urbanisme
PLUi	Plan local d'urbanisme intercommunal
PNR	Parc naturel régional
PNRV	Parc naturel régional du Vercors
POS	Plan d'occupation des sols
PQR	Presse quotidienne régionale
RHD	Restauration hors domicile
SAFER	Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SCoT	Schéma de cohérence territoriale
SITADEL	Sud Isère territoire agricole et développement local
TVB	Trame verte et bleue
ZAP	Zones agricoles protégées